RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DU PLAN ET DE LA COOPÉRATION INTERNATIONALE

Direction Générale de la Statistique,

des Études Économiques et Sociales

Bureau Central du Recensement

TROISIÈME RECENSEMENT GÉNÉRAL DE LA POPULATION ET DE L'HABITATION DE 2003



LES PERSONNES ÂGÉES

RAPPORT D'ANALYSE THÉMATIQUE

Avec l'appui financier et technique de













Bangui, 30 juin 2005

TROISIÈME RECENSEMENT GÉNÉRAL DE LA POPULATION ET DE L'HABITATION DE 2003

LES PERSONNES ÂGÉES

RAPPORT D'ANALYSE THÉMATIQUE

M. Sébastien Selinguino Sociologue

PRÉFACE

Les données sociodémographiques disponibles en Centrafrique sont soit insuffisantes soit anciennes. Les résultats du Recensement Général de la Population et de l'Habitation de 2003 (RGPH 2003), prescrit par décret 01.272 en date du 02 octobre 2001, qui nous sont livrés comblent, à la grande satisfaction du Gouvernement et de tous les acteurs de développement de notre pays, ce besoin urgent en données actualisées et diversifiées sur les caractéristiques de l'ensemble de la population centrafricaine. Cette grande opération qui a été menée dans un contexte difficile marqué par une crise sociale profonde, a été un succès indéniable. Elle est la troisième du genre depuis l'indépendance de la République centrafricaine, après celles de 1975 et 1988.

La publication des résultats définitifs du RGPH 2003, 18 mois après le dénombrement, et moins d'un mois après l'installation du nouveau gouvernement que dirige son Excellence Monsieur le Premier Ministre Elie Doté, témoigne de la volonté du Gouvernement de fonder son action sur des réalités mieux cernées statistiquement dans divers domaines de la vie sociale, économique et culturelle de la Nation. Les 17 rapports d'analyse thématique mis à notre disposition représentent une mine de connaissances inestimables. Les domaines couverts sont variés, avec une particularité, la cartographie de la pauvreté d'existence des ménages de qualité peu répandue en Afrique au sud du Sahara, qui présente des données fortement désagrégées au niveau spatial.

Cette performance record n'est pas le fruit de la seule volonté politique du Gouvernement de transition de réussir cette opération malgré le contexte d'insécurité généralisée dans lequel le pays était plongé. Il est aussi le résultat de la forte mobilisation de toutes les Centrafricaines et de tous les Centrafricains qui ont reçu un appui inestimable de la part de la Communauté Internationale.

Pour l'assistance technique et financière reçue du Fonds des Nations Unies pour la Population (UNFPA) et de l'Union Européenne, je tiens à exprimer à ces partenaires, au nom de tout le Gouvernement et de mon Département ministériel, mes très vifs remerciements. Leurs contributions à la réussite de cette opération sont à la mesure de leurs engagements pour la cause du développement de notre pays. Je tiens également à remercier le Gouvernement du Japon dont la contribution dans le cadre du 4ème Programme de coopération RCA/UNFPA a été d'un apport déterminant pour la cartographie du RGPH 2003. Mes remerciements s'adressent tout aussi bien et avec la même intensité au Gouvernement de la Chine, à l'Organisation des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF) et au Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), qui ont apporté une contribution toute aussi efficace dans la réussite de cette opération de collaboration interinstitutionnelle. Les Forces Armées Centrafricaines (FACA) et les Forces de la CEMAC (FOMUC) trouveront ici l'expression de toute ma gratitude et des remerciements du Gouvernement pour avoir apporté leur pierre à cet édifice, à travers la sécurisation et le déploiement de toute la logistique de l'ensemble des opérations censitaires. Pour terminer, je voudrais rendre un hommage appuyé à tous les analystes et membres des commissions nationales de validation des différents rapports d'analyse thématique.

Sylvain Maliko

Ministre de l'Économie, du Plan et de la Coopération internationale

AVANT-PROPOS

Au moment où il est de plus en plus question de réduire la pauvreté et les inégalités, il est plus qu'urgent et indispensable de disposer de données et d'informations fiables sur les caractéristiques de la population et les conditions de vie de celle-ci pour l'élaboration, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des politiques, programmes et projets de développement globaux et sectoriels. La République Centrafricaine vient dans ce sens de relever un important défi en bouclant, en juin 2005, les analyses thématiques de son troisième Recensement Général de la Population et de l'Habitation (RGPH), à 18 mois seulement après la réalisation du dénombrement en décembre 2003. Cette performance, réalisée à ce jour par seulement trois pays africains (Bénin, Tchad et Cap-Vert), est d'autant plus remarquable que le dénombrement a eu lieu dans un contexte d'insécurité généralisée qu'aucun des trois pays cités n'a connu. En effet, les crises militaro-politiques répétées de 1996, 1997, mai 2001, octobre 2002 et mars 2003 ont non seulement donné lieu à des destructions des biens publics et privés, des pertes en vie humaine, mais ont également plongé plusieurs préfectures du pays dans un climat d'insécurité et entraîné d'importants mouvements internes et transfrontaliers des populations.

Le succès sans précédent de cette opération n'aurait pu être possible sans une forte mobilisation nationale, la participation active de nombreux centrafricains et centrafricaines, la volonté et la détermination des cadres nationaux, et en particulier ceux du Bureau Central du Recensement (BCR). C'est aussi et surtout le fruit du ferme engagement du Gouvernement et de l'appui technique et financier conséquent de multiples partenaires au développement de la RCA, dont les plus importants dans le cadre du RGPH 2003 sont, dans l'ordre, l'UNFPA, l'Union Européenne (UE), le Gouvernement du Japon, l'Organisation des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF), le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), le Gouvernement de Chine.

Le processus du troisième RGPH s'est traduit par la mise en œuvre de quatre projets qui ont coûté au Trésor public centrafricain et aux partenaires au développement de la RCA environ 4.966.401 de dollars US. Malgré son coût élevé, cette opération de collecte reste et s'avère d'un coût-efficacité remarquable compte tenu de la richesse des données, informations et connaissances qu'elle a générées et des multiples usages que l'on peut en faire pour le développement. Au total, dix sept (17) thèmes ont pu être analysés au terme de la première phase d'analyse des données du RGPH 2003. Outre les thèmes classiques tels que le volume et la répartition spatiale de la population, la fécondité et les migrations, certaines des analyses thématiques permettent par exemple de mettre en évidence les inégalités parfois criantes entre les hommes et les femmes et de faire ressortir la pauvreté d'existence du ménage centrafricain, aux niveaux à la fois macro- et méso- et micro-économique de la réalité. Ce que jamais une enquête, si représentative ou d'envergure nationale soit-elle, ne permet de réaliser. En plus de la mise en place sous peu d'une base de données multisectorielles autrement capitale pour le suivi et l'évaluation des OMD et des résultats du Plan Cadre des Nations Unies pour l'Assistance au Développement en RCA (UNDAF), un volume séparé consacré aux projections et perspectives

démographiques de la RCA à l'horizon 2015¹ est en cours de préparation, de même que des analyses approfondies sur des thèmes d'intérêt programmatique pour le gouvernement et ses partenaires au développement qui sont envisagées.

Le présent rapport fait partie de la série des dix-sept rapports d'analyse thématique issue des premières analyses des données du RGPH 2003 et dont la publication s'inscrit dans le cadre des efforts du gouvernement visant à réaliser le diagnostic de la situation de la pauvreté de la population en vue de finaliser l'élaboration du Document de Stratégies de Réduction de la Pauvreté (DSRP) dans le but, à juste titre, de bénéficier des ressources de l'initiative des Pays Pauvres Très Endettés (PPTE).

Le partenariat dynamique entretenu avec l'Union Européenne qui a assuré, à hauteur de 1,5 millions d'euros, en partie le financement des opérations de dénombrement et d'analyse des données du RGPH 2003, l'Institut de Formation et de Recherche Démographique (IFORD) de Yaoundé, l'Institut National de Statistiques et d'Analyse Économique (INSAE) du Bénin, le Bureau Central du Recensement du Gabon et, enfin mais non moins important, l'Équipe d'Appui Technique de l'UNFPA à Dakar qui ont assuré, à divers degrés, l'encadrement technique des cadres nationaux constitue une belle expérience de coopération sud-sud, de collaboration et de coordination entre bailleurs de fonds, qui a permis d'améliorer, comme jamais auparavant, la connaissance des conditions de vie des Centrafricains et des Centrafricaines.

Au nom de l'UNFPA, je saisis cette occasion pour remercier tous les partenaires au développement qui ont contribué de près ou de loin à la réussite du Troisième Recensement Général de la Population et de l'Habitation de la RCA ». Je voudrais citer en particulier l'Union Européenne, le Gouvernement du Japon, l'UNICEF, le PNUD, le Gouvernement de Chine, ainsi que tous les experts internationaux impliqués tout au long du processus, et surtout tous les cadres nationaux dont les compétences acquises, à travers cet exercice réussi, seront sans doute utilisées ailleurs dans le cadre de la coopération sur-sud. Je m'emploierai à le favoriser pendant mon mandat en RCA et au-delà.

Enfin, qu'il me soit permis de réaffirmer la volonté et la détermination de l'UNFPA à continuer à appuyer le Gouvernement centrafricain et à encourager tous les partenaires au développement de la RCA, les organisations de la société civile, les ONG et les partenaires du secteur privé, les organisations à assise communautaire, les chercheurs, les planificateurs, etc. à faire plein usage de cette mine quasi-inépuisable de données et d'informations que nous offre le RGPH 2003 pour la promotion du développement économique et social durable en RCA.

New York, le 30 juin 2005

Basile O. TAMBASHE, Ph.D Représentant de l'UNFPA en Centrafrique

-

¹ La nécessité de prendre en compte l'impact de la pandémie du VIH/SIDA est ce qui nous fait prendre du recul pour mieux étudier le contexte et affiner les hypothèses de travail pour mieux asseoir les projections et perspectives à établir.

CADRE ORGANISATIONNEL DU RECENSEMENT

Le Recensement Général de la Population et de l'Habitation est une opération consistant à recueillir, à grouper, à évaluer, à analyser, à publier et à diffuser des données démographiques, économiques et sociales se rapportant, à un moment donné, à tous les habitants d'un pays.

La présente note technique présente le cadre institutionnel du troisième recensement, rappelle les objectifs globaux et spécifiques et donne les différentes phases de son exécution.

Cadre institutionnel

Le Troisième Recensement Général de la Population et de l'Habitation en République Centrafricaine (RGPH03) a été institué le 02 octobre 1995 par Décret N° 95.274. Compte tenu du retard observé dans la réalisation de la cartographie censitaire d'une part, et de la difficulté pour mobiliser les ressources, un second Décret N° 01.272 a été pris le 02 octobre 2001 pour prescrire à nouveau le Troisième Recensement Général de la Population et de l'Habitation de 2003. Enfin le Décret N°03.200 du 12 août 2002 a fixé le dénombrement de la population sur tout le territoire national du 08 au 22 décembre 2003.

Le troisième recensement fait suite à ceux de 1975 et de 1988 dont les données étaient devenues obsolètes. En application du second Décret, un Arrêté N° 008/MEPCI/DSEES du 31 juillet 2002 porte organisation et fonctionnement du Bureau Central du Recensement (BCR), organe de la Division des Statistiques, des Études Économiques et Sociales du Ministère de l'Économie, du Plan et de la Coopération Internationale, chargé de l'exécution technique, de la gestion et du traitement informatique des données de l'opération.

Objectifs du RGPH03

Objectifs généraux

Le but visé par le troisième recensement était de disposer de données fiables permettant d'une part, d'évaluer les progrès réalisés après le recensement de 1988 sur le plan économique, social et du développement humain et d'autre part, d'élaborer des plans et programmes de développement viables. Ces données devraient permettre non seulement d'asseoir la politique de régionalisation et de décentralisation, mais également de mieux suivre les actions menées dans le cadre de la lutte contre la pauvreté et la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), notamment l'amélioration des conditions d'habitation des ménages centrafricains et la réduction des inégalités en matière de genre.

Objectifs spécifiques

Le décret N° 01.272 du 02 octobre 2001 prescrivant le recensement général de la population et de l'habitation et son organisation sur toute l'étendue du territoire national a fixé sept objectifs :

- 1. Connaître l'effectif de la population centrafricaine, sa répartition par région, préfecture, sous-préfecture, commune, village et quartier ;
- 2. Déterminer les caractéristiques démographiques, économiques et socioculturelles de la population ;
- 3. Déterminer les différents niveaux de natalité, de fécondité, de stérilité, de mortalité et de migration ainsi que l'accroissement naturel et global de la population centrafricaine ;
- 4. Permettre d'étudier les conditions d'habitation des ménages ;
- 5. Constituer une base de données socio-économiques complètes sur les collectivités territoriales en vue d'accompagner le processus de mise en place par le Gouvernement de la politique de décentralisation et de régionalisation;
- 6. Aider à l'établissement des projections démographiques sur une base scientifique et à la constitution d'une base de sondage complète et mise à jour avec des cartes par commune pour la réalisation des futures enquêtes nationales auprès des ménages ;
- 7. Renforcer les capacités nationales dans la planification, l'exécution, le traitement, l'analyse, la publication et la dissémination des résultats des opérations de collecte des données.

Les différentes phases du RGPH03

Outre la phase préparatoire (1995-1997), le RGPH03 comprend au total dix étapes : 1) la cartographie censitaire ; 2) le recensement pilote ; 3) le dénombrement ; 4) la publication des résultats provisoires ; 5) l'Enquête Post-Censitaire (EPC) ; 6) le traitement (codification, saisie, apurement) des données ; 7) l'analyse des données ; 8) la publication des résultats ; 9) la dissémination des résultats ; et 10) la création et vulgarisation d'une base de données multisectorielles.

La *cartographie* s'est déroulée de 1999 à 2000. Elle a consisté à répertorier et à localiser tous les sites habitables et à découper le territoire en de petites portions appelées Aires de Dénombrement (AD) dont la taille varie selon le milieu de résidence entre 800 et 1.200 personnes en milieu urbain et entre 600 et 800 personnes en milieu rural. Au total, l'opération a permis de subdiviser le territoire national en 3.426 AD. En plus de ce résultat, les travaux cartographiques ont permis de collecter des données socio-économiques sur les collectivités locales au niveau des villages et quartiers.

Le *recensement pilote*, réalisé en mars 2002, a donné l'occasion de tester les questionnaires, les programmes de saisie informatique, de tabulation et le dispositif organisationnel sur le terrain.

Le *dénombremen*t s'est effectué sur toute l'étendue du territoire national du 08 au 22 décembre 2003, conformément au décret 03.200 du 12 août 2003. Pour garantir le succès de l'opération, le Gouvernement, grâce à l'appui financier et matériel des bailleurs de fonds (UNFPA, Union Européenne, Unicef, Japon, PNUD, Chine) a mobilisé l'armée nationale et la Force Multinationale de la CEMAC (FOMUC) pour veiller à la sécurité du personnel de terrain, le ramassage du matériel et le convoyage des fonds nécessaires pour le paiement des agents de terrain.

L'Enquête Post-Censitaire a été réalisée en mars 2004 dans une trentaine d'AD urbaines et rurales et a permis de déterminer le taux de couverture du dénombrement (81,5 %) et le coefficient d'ajustement des résultats provisoires pour fournir les effectifs de population publiés aujourd'hui sous forme de résultats définitifs. Ce taux de couverture est plus faible que celui du recensement de 1988 du fait du contexte de crises militaro-politiques dans lequel a eu lieu le dénombrement de décembre 2003. Beaucoup de ménages et de personnes qui s'étaient réfugiés dans les pays voisins ou s'étaient déplacés dans les champs ou vers d'autres localités du pays du fait de l'insécurité avaient probablement regagné leur domicile à la faveur de l'accalmie qui a précédé l'EPC de mars. Ce retour expliquerait que l'EPC ait dénombré 18,5 % de plus de personnes que le dénombrement de décembre 2003.

Le *traitement des données* a été organisé en deux phases. La première, l'exploitation manuelle, a abouti à la production des résultats provisoires en mars 2004. La seconde a permis de disposer du fichier informatisé de données sur les caractéristiques démographiques et socioéconomiques individuelles de la population et des ménages.

L'analyse des données a été effectuée par des cadres nationaux, avec l'assistance technique de l'Équipe d'Appui Technique de l'UNFPA (EAT-UNFPA) de Dakar et de consultants internationaux mobilisés à cet effet. Cette stratégie a permis de disposer en dix-huit mois, après l'opération de dénombrement, des résultats définitifs sous forme de 17 rapports thématiques. Un dix-huitième rapport sur les projections démographiques 2003-2028 est en cours d'élaboration et devrait être disponible durant la première quinzaine du mois de novembre 2005.

Le présent rapport est l'aboutissement de l'analyse des données et des étapes antérieures (étapes 1 à 7). Il s'inscrit dans le cadre de la publication et de la dissémination (nationale et régionale) des résultats du RGPH03 (étapes 8 et 9). Ces deux volets constituent la première phase des efforts envisagés pour la publication, la dissémination et la promotion de l'utilisation de ces données en vue du ciblage des actions pour le développement durable en RCA.

RÉSUMÉ

La prise en compte de l'analyse de la situation des personnes âgées dans le cadre du RGPH03, est une première en RCA, car pour la première fois une telle étude nationale est initiée pour déterminer l'effectif des personnes de cette tranche d'âge, et surtout mesurer le poids économique ainsi que les conditions de vie de cette sous population en hausse constante. Les résultats de cette étude permettront au gouvernement ainsi qu'à ses partenaires au développement, de disposer des indicateurs de suivi pour la mise en œuvre et l'évaluation des plans et programmes d'actions menés en faveur de cette frange de la population considérée comme vulnérable.

Les données issues du RGPH03 ont permis d'avoir des informations pertinentes sur les personnes âgées dont les plus significatives permettent d'établir que :

- 186.798 personnes âgées de 55 ans et plus ont été recensées pendant le RGPH03, et représentent 6% de la population totale e la R.C.A. La proportion de cette population est relativement faible par rapport à l'ensemble de la population centrafricaine.
- La population des personnes âgées se trouve majoritairement en zone rurale (67%) contre un peu moins en milieu urbain (33%);
- La répartition selon le sexe a démontré que les femmes âgées sont les plus nombreuses que les hommes (53% des femmes et 47% d'hommes).
- Le niveau d'alphabétisation et d'instruction des personnes âgées en RCA est très faible. On a pu relever ainsi un taux élevé d'analphabétisme de cette population âgée soit 79% qui ne savent ni lire ni écrire dans aucune langue. De même qu'il y a 75% de personnes âgées non instruites sur l'ensemble de la R.C.A.
- Au plan économique la population des personnes âgées continue de prendre une part active dans les activités économiques de la R.C.A. On relève une majorité soit 62% qui sont occupées dans l'agriculture de subsistance.
- En terme de conditions d'habitation, une majorité des personnes âgées habitent dans des logements de type traditionnel (62%) contre seulement une infime partie qui a accès aux logements en dur (3%).
- Concernant les sources d'approvisionnement en eau de boisson et celles de l'éclairage des logements, il ressort des données recueillies qu'une majorité des ménages des personnes âgées n'a pas accès aux sources d'eau potables. En effet, 50% des ménages des personnes âgées s'approvisionnent encore à des points d'eau non potables. Quant aux sources d'éclairage de leurs logements, une majorité des ménages des personnes âgées s'éclaire la nuit à l'aide du pétrole (55%) et du bois (27%). Peu de personnes âgées utilisent de l'électricité (4%).
- La situation sanitaire des personnes âgées à travers les différents types de handicaps déclarés indique que 8,5% de cette population se trouvent limitée par au moins un handicap au niveau national.

La situation des personnes âgées présentée à travers ces quelques données, témoigne ainsi de la précarité et des difficultés de leurs conditions de vie. D'où nécessité pour les autorités de passer à l'acte en vue d'une amélioration des conditions de vie de cette population combien vulnérable, et par ce fait d'atteindre les objectifs du millénaire pour le développement (OMD).

SOMMAIRE

PRÉFAC!	E	i
	PROPOS	
CADRE (DRGANISATIONNEL DU RECENSEMENT	iv
	nstitutionnel	
Objectif	s du RGPH03	iv
	érentes phases du RGPH03	
	1	
LISTE DI	ES TABLEAUX	X
	ES GRAPHIQUES	
	ES CARTES THÉMATIQUES	
	ES ABBRÉVIATIONS	
	UCTION	
CHAPITI		
	ÉRATIONS THÉORIQUES	2
1.1 CC	ONTEXTE DE L'ÉTUDE	2
1.1.1	Contexte international	
1.1.2	Contexte national	
	ΓÉRÊT DE L'ÉTUDE	
1.2.1	Pour le gouvernement centrafricain	
1.2.2	Pour les ONG nationales et internationales	
1.2.3	Pour les partenaires au développement	
	SJECTIFS DE L'ETUDE	
1.3.1	Objectifs généraux	
1.3.2	Objectifs spécifiques	
	RE 2.	
	OOLOGIE	
	ÉTHODE DE COLLECTE DES DONNÉES	
	ÉTHODE ET NIVEAUX D'ANALYSE	
	FINITION DES CONCEPTS ET PRINCIPAUX INDICATEURS	
	RE 3.	
	TATION DES RÉSULTATS	
3.1 PO	IDS DÉMOGRAPHIQUE DES PERSONNES ÂGÉES	9
	Poids démographique des personnes âgées selon le sexe et l'âge	
3.1.2	Évolution de la population des personnes âgées entre 1988 et 2003	
3.1.3	Poids démographique des personnes âgées selon la région	
	RACTÉRISTIQUES SOCIODÉMOGRAPHIQUES DES	10
	NES ÂGÉES	10
3.2.1	Structure par sexe et âge selon le milieu de résidence	
3.2.2	Répartition des personnes âgées selon le sexe par région administrative	
	re	
3.3 CA	RACTÉRISTIQUES SOCIOCULTURELLES	12
3.3.1	Répartition des personnes âgées selon les groupes ethniques	
3.3.2	Population des personnes âgées selon la religion pratiquée	13
3.3.3	Population des personnes âgées selon le niveau d'alphabétisation	
3.3.4	Niveau d'instruction des personnes âgées	
	RACTÉRISTIQUES ÉCONOMIQUES DES PERSONNES ÂGÉES	17 S 19
3.4.1	La structure de la population des personnes âgées inactives	
3.4.2	La structure de la population des personnes âgées occupées	
J. 1.4	La passini de la population des pensenties agres decapers	<u>~</u> U

3.4.3	Répartition des personnes âgées actives occupées par groupes de	
professi	ions	
3.4.4	Analyse de la branche d'activité des personnes âgées occupées	22
	ADRE DE VIE ET CONDITIONS D'HABITATION DES	
PERSON	NES ÂGÉES	25
3.5.1	L'état matrimonial des personnes âgées au niveau national	25
3.5.2	Les caractéristiques des ménages des personnes âgées	27
3.5.3	Personnes âgées vivant seules	
3.5.4	Répartition des personnes âgées par taille des ménages selon les re	égions
	29	
3.6 CA	ADRE DE VIE DES PERSONNES ÂGÉES	30
3.6.1	Les types de logements	
3.6.2	Le statut d'occupation des logements	
3.6.3	Les sources d'éclairage des logements des personnes âgées Chefs	de
ménage	es 35	
3.6.4	Les sources d'approvisionnement en eau de boisson des logements	s des
personn	nes âgées	37
3.7 LA	A SITUATION DES PERSONNES ÂGÉES HANDICAPÉES EN	RCA
39		
3.7.1		39
3.7.2	Les types de handicaps des personnes âgées selon les régions	
	stratives	
_	RE 4	41
	ATIONS DES RÉSULTATS ET RECOMMANDATIONS	
	APPEL DU CONTEXTE DE L'ÉTUDE	
4.2 RI	ECOMMANDATIONS	
4.2.1	1 1	
4.2.2	r · · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	
	JSION GENERALE	
	GRAPHIE	
ANNEXE		
	cadres ayant participé à l'atelier de validation des rapports d'an	•
_	ue du RGPH03	
	E 2	50
	personnel du Bureau Central de Recensement qui a participé au	
	E 3	
	superviseurs et zones de supervision du RGPH03	
ANNEXE		2
	personnel de l'UNFPA, des autres bailleurs et des consultants	
internatio	onaux qui ont apporté leur appui technique RGPH03	2

LISTE DES TABLEAUX

Tableau AGE01 : Poids démographique des personnes agées en fonction du sexe et du
groupe d'âges9
Tableau AGE02 : Évolution de la population des personnes âgées de 1988 à 20039
Tableau AGE03: Poids démographique des personnes âgées par région10
Tableau AGE04 : Répartition des personnes âgées de 55 ans selon sexe et le groupe
d'âge par milieu de résidence10
Tableau AGE05 : répartition des personnes âgées selon régions et préfectures11
Tableau AGE06 : Répartition des personnes âgées selon le groupe ethnique
comparativement à la répartition au niveau nationale
Tableau AGE07 : Poids des différentes religions dans la population des personnes
âgées comparativement à la population totale selon le milieu de résidence
Tableau AGE08 : Répartition des personnes âgées selon l'alphabétisation par sexe 15
Tableau AGE09 : Répartition des personnes âgées alphabétisée selon la langue
d'alphabétisation, le sexe et le milieu de résidence
Tableau AGE10 : Répartition des personnes âgées par sexe et groupe d'âges selon la
langue d'alphabétisation (Régions, Préfectures)
Tableau AGE11 : Répartition des personnes âgées par niveaux d'instruction selon
sexe et groupe d'âges (milieu de résidence)
Tableau AGE12 : Répartition des personnes âgées selon le niveau d'instruction par
région et préfecture
Tableau AGE13 : Répartition des personnes âgées par sexe et groupe d'âges selon la
situation d'activité
Tableau AGE14 : Répartition des personnes âgées actives par sexe et groupes d'âge
selon les professions21
Tableau AGE15 : Répartition des personnes âgées actives par sexe selon la branche
d'activité économique23
Tableau AGE16 : Répartition des personnes âgées par sexe et branche d'activité
économique selon le milieu de résidence24
Tableau AGE17 : Répartition des personnes âgées actives par la branche d'activité
économique selon les régions administratives
Tableau AGE18 : Répartition des personnes âgées par sexe et groupes d'âge selon la
situation matrimoniale (milieu de résidence)
Tableau AGE19 : Répartition des personnes âgées par région selon le statut
matrimonial
Tableau AGE20 : répartition des personnes âgées par sexe et groupe d'âge selon le
lien de Parenté dans le ménage (Milieu de résidence)
Tableau AGE21 : Répartition des personnes âgées de 55 ans et plus par région selon
le lien de parenté dans le ménage
Tableau AGE22 : répartition des personnes âgées CM vivant seules selon le sexe et
l'âge (Milieu de résidence)
Tableau AGE 23 : Répartition des personnes âgées vivant seules par région selon la
taille des ménages
Tableau AGE24 : Répartition des personnes âgées CM par sexe et groupe d'âge selon
les types des logements occupés (milieu de résidence)
Tableau AGE25 : Répartition des personnes âgées par région et préfecture selon les
types de logements occupés.
Tableau AGE26 : Répartition des personnes âgées selon sexe et groupe d'âge par
statut d'occupation des logements34

Tableau AGE27 : Répartition des personnes âgées par région selon les statuts	
d'occupation des logements	.34
Tableau AGE28 : Répartition des personnes âgées par sources d'éclairage selon sexe	e
et groupe d'âge du chef de ménage	.35
Tableau AGE29: Répartition des personnes âgées par Région et préfecture selon les	S
sources d'éclairage des logements	.36
Tableau AGE30 : Répartition des personnes âgées par sources d'approvisionnement	t
en eau de boisson	.37
Tableau AGE31 : Répartition des chefs de ménages âgés selon la source	
d'approvisionnement en eau de boisson par Régions administratives	.38
Tableau AGE32 : répartition des personnes âgées handicapées selon le milieu de	
résidence	.39
Tableau AGE33 : répartition des personnes âgées handicapées selon les régions	40

LISTE DES GRAPHIQUES

LISTE DES CARTES THÉMATIQUES

CARTE AGE01 : Taux d'analphabétisme des personnes âgées selon les p	réfectures 17
CARTE AGE02 : Répartition des types de logements des personnes âgées	s par
préfecture	32
CARTE AGE03 : Sources d'approvisionnement en eau potable des chefs	de ménages
âgés par régions administratives	38

LISTE DES ABBRÉVIATIONS

Introduction

Le phénomène de vieillissement de la population est devenu à l'heure actuelle, un réel problème de société auquel de nombreux gouvernements et partenaires au développement se doivent de résoudre en termes de prise en charge psychosociale, sanitaire et économique. En effet, depuis plusieurs décennies (au moins 30 ans déjà), la population mondiale connaît une réelle transformation de sa structure. Ainsi on compte plus de 600 millions de personnes âgées de plus de 60 ans à travers le monde. Les facteurs explicatifs de l'allongement de la longévité résident dans les progrès de la médecine et surtout de la nette amélioration des conditions de vie des populations en général. Mais cette augmentation de la population des personnes âgées ne vient pas sans poser de nouvelles exigences en matière de politique de population.

CHAPITRE 1. CONSIDÉRATIONS THÉORIQUES

1.1 CONTEXTE DE L'ÉTUDE

1.1.1 Contexte international

La prise de conscience du phénomène du vieillissement a commencé au début des années 1980 avec la conférence de Vienne du 03 décembre 1982, durant laquelle l'Organisation des Nations Unies (ONU) par la résolution 37/51 recommandait aux États membres de mettre en place des programmes en faveur des personnes âgées.

En 1992 et en 1995, l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) mettait déjà un accent particulier sur la prise en charge sanitaire des personnes âgées par le personnel soignant dans ses programmes d'actions lors des journées internationales de l'infirmière baptisées respectivement « Bien vieillir et Vieillissement et santé ». En 1995, la 4^e conférence de Beijing portant sur la promotion de la femme tenue en Chine, a fait mention dans son programme d'action de recommandations pour la prise en compte des femmes âgées vivant dans la pauvreté. Faisant suite à toutes ses recommandations, des initiatives ont effectivement commencé à être prises par de nombreux pays, dont la République Centrafricaine (RCA) en faveur des personnes âgées.

Par ailleurs, 1999 a été déclarée année internationale des personnes âgées avec pour thème « Restons actifs pour bien vieillir ». En effet, il a été question d'offrir l'opportunité à cette frange de population de continuer à jouer un rôle dans la société. Dans le même ordre d'idée, le thème de la journée internationale 2003 a porté sur les personnes âgées et intitulée « Les Personnes Âgées : une nouvelle force pour le développement ».De même que 30 octobre de chaque année, est fêtée la journée internationale des personnes âgées.

1.1.2 Contexte national

a) Contexte politique

Au plan interne, la RCA a adopté un plan d'actions pour une assistance aux personnes âgées. En 1998, le gouvernement avait adopté une déclaration de politique nationale de la population qui fixe les grandes orientations en matière de population dont l'axe premier est l'amélioration du bien-être de toutes les composantes de la société centrafricaine dont les personnes âgées.

On peut signaler dans le cadre de cette prise en compte de la problématique du vieillissement par les instances politiques du pays, l'élaboration de la politique nationale de la promotion des personnes âgées (P.N.P.P.A) non validée, et le cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLP). Tous ces programmes d'actions préconisées ont pour objectif prioritaire, la prise en charge socio- économique de cette sous population identifiée comme des personnes vulnérables. Il y a lieu de souligner que malgré l'élaboration de cette politique de population et l'existence de cet arsenal juridique, la faible application à ce jour a contribué à la détérioration des

conditions de vie des personnes âgées fortement confrontées à d'énormes difficultés liées à leur existence quotidienne.

b) Contexte socioculturel

La situation des personnes âgées en RCA à l'heure actuelle, plus précisément leur statut social, a connu de profondes mutations liées aux contextes socioculturels et économiques du pays. En effet, dans la société traditionnelle, les personnes âgées jouissaient d'un statut social privilégié, en ce sens qu'elles étaient les garants des valeurs de la société et avaient le respect de toute la communauté. Arrivées à de tels âges, il revenait aux plus jeunes de la communauté d'assurer leur prise en charge jusqu'à la fin de leurs jours. Mais avec l'avènement de la société moderne caractérisée par la compétition à tous les niveaux pour pouvoir accéder aux biens matériels, la conception du lien familial n'est plus la même. Les personnes âgées dès lors, ne peuvent plus jouer le rôle social qui leur est dévolu. De ce fait, elles ont perdu l'autorité et le respect de la communauté. Beaucoup de jeunes ne considèrent plus la prise en charge des grands parents comme une obligation familiale. Ainsi, il revient aux personnes âgées elles-mêmes de se prendre en charge. Qu'en est- il de la situation actuelle en RCA ?

L'État centrafricain, malgré la politique de promotion des personnes âgées (PN.P.PA), n'a pas encore traduit dans les faits le Plan nation d'actions adopté. Il en est ainsi du volet Protection Sociale, l'un des objectifs prioritaires du P.N.P.P.A, qui est inopérationnel en ce moment faute de ressources financières. Beaucoup de personnes âgées du secteur ayant droit à la sécurité sociale centrafricaine se retrouvent ainsi dans une situation d'indigence; parce qu'elles ne bénéficient pas régulièrement de leur pension de retraite, ni d'une assistance sanitaire en cas de maladie. Par ailleurs, il convient de signaler que les personnes âgées du secteur informel ne sont pas couvertes par la sécurité sociale. En RCA, il n'existe quasiment pas de structures de soins ou d'accueil appropriées, adéquates pour les personnes âgées.

Quant aux autres personnes âgées sans sécurité sociale, comptant plus sur la famille qui devrait servir de cadre de refuge et de solidarité selon le model traditionnel, leur situation n'est guère reluisante. En effet, beaucoup de familles, du fait des difficultés économiques que traverse le pays avec une paupérisation croissante des ménages, ne peuvent assurer la prise en charge des grands parents considérés de plus en plus comme un fardeau. Les ménages se limitent de plus en plus aux besoins essentiels de la famille restreinte. Les autres parents doivent se prendre en charge eux-mêmes pour leur subsistance; ce qui se traduit par un nombre croissant de personnes âgées dans les rues abandonnés à la mendicité.

c) Contexte sanitaire

La situation sanitaire des personnes âgées demeure préoccupante parce qu'à ce jour, peu d'actions concrètes ont été entreprises en leur faveur par les autorités publiques. Selon les résultats d'une enquête de l'OMS réalisée en RCA en 1995 en collaboration avec le Ministère en charge des Affaires Sociales, les personnes âgées souffrent de beaucoup de maladies dont les plus marquantes sont les troubles cardio-vasculaires, pleuro- pulmonaires et métaboliques. Certaines personnes âgées, du fait des rapports sexuels non protégés souffrent de maladies sexuellement transmissibles (MST), voire

du VIH-SIDA. Malgré ce constat alarmant, il n'existe pas de services spécifiques aux personnes âgées (Gériatrie) dans les centres de santé du pays comme on en trouve dans certains pays africains.

De plus, le programme national de développement sanitaire (P.N.D.S) ne fait aucune mention des problèmes de santé des personnes âgées en R.C.A. De ce fait, le difficile accès des personnes âgées aux soins de santé les contraint à s'adonner à l'automédication et à la pharmacopée traditionnelle. Une telle situation nécessite une meilleure connaissance des problèmes sociosanitaires des personnes âgées pour envisager des actions en leur faveur.

d) Contexte socioéconomique

En termes économiques, l'assistance aux personnes âgées s'intègre dans la lutte contre la pauvreté en général. En effet, cette population compte tenu de sa vulnérabilité liée à son âge avancé couplé des fois à une incapacité physique fait partie des groupes de population vulnérable que la société doit appuyer. Il est vrai que le pays a adopté une stratégie de lutte contre la pauvreté (CSLP), à travers laquelle, l'on envisage mener des actions envers les groupes cibles des personnes vulnérables pour réduire la pauvreté selon les recommandations issues les objectifs du millénaire pour le développement (OMD). Malheureusement ce programme n'est pas explicite concernant l'appui aux personnes âgées. En effet, beaucoup de personnes âgées vivent dans une extrême pauvreté mais peu d'actions sont initiées par les pouvoirs publics en leur faveur. On ignore le poids économique qu'ils représentent, beaucoup d'entre eux continuant de mener des petits travaux pour survivre ou tout simplement s'occuper pour rester actifs bien après l'âge de la retraite. Il devient dès lors nécessaire de cerner leur situation économique pour planifier des actions en leur faveur.

De tous ces constats relevés ci-dessus, on peut dire que la situation des personnes âgées est très difficile et précaire en RCA et qu'il existe un besoin pressant en information sur cette sous-population en vue de possibles actions à mener pour améliorer leur condition d'existence. C'est en cela que peut se justifier l'opportunité offerte avec l'analyse des données du RGPH03, de faire une évaluation du poids démographique et des conditions de vie de cette sous-population vulnérable.

1.2 INTÉRÊT DE L'ÉTUDE

L'analyse sur la situation des personnes âgées répond à une urgence de l'heure car de plus en plus de pays cherchent à faire un état des lieux sur cette population en constante augmentation pour la formulation de leur politique de population. L'utilité de l'étude de la situation des personnes âgées se justifie aussi bien pour des raisons purement démographiques (augmentation de leur poids démographique), mais aussi et surtout dans le contexte africain, par l'importance de leur rôle social et par l'émergence de nouvelles fonctions économiques qui leur revient du fait du chômage croissant des jeunes, et qui dans le passé revenait à ces derniers. Une telle analyse nécessite des indicateurs socioculturels, sanitaires et économiques précis calculés au niveau géographique le plus fin. Le RGPH 2003 peut fournir dans une certaine mesure ces informations permettant de répondre aux attentes de potentiels utilisateurs tant nationaux qu'internationaux. De manière spécifique, une telle analyse permettra :

1.2.1 Pour le gouvernement centrafricain

L'actualisation des bases de données pour la mise en œuvre et l'évaluation des certains programmes sectoriels en faveur des personnes âgées tels que le Plan National de la promotion des personnes âgées (P.N.P.P.A) pour le Ministère des Affaires Sociales; le plan national de développement sanitaire (PNDS) pour le Ministère de la Santé et le cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLP) pour le Ministère du plan et Economique.

1.2.2 Pour les ONG nationales et internationales

Plusieurs Organisations non gouvernementales (ONG) intervenant en faveur des groupes de personnes vulnérables recherchent de telles données de base pour planifier leurs activités en R.C.A. On peut citer à titre d'exemple :

- CARITAS : pour son programme de développement humain (P.N.D.H)).
- Le Secours Catholique : pour le suivi de ses actions d'assistance aux personnes démunies sans domiciles fixes.
- Amis d'Afrique : ONG Japonaise assurant une assistance sociale et sanitaire aux personnes vulnérables dont les Personnes Agées.
- APSTA (Association pour la Solidarité du Troisième Âge): ONG nationale des personnes âgées qui s'organise pour créer des activités génératrices de revenus et d'entraide entre personnes du troisième âge et qui recherche des informations sur le poids démographique et sur les caractéristiques socioéconomiques des personnes âgées pour planifier ses actions.

1.2.3 Pour les partenaires au développement

Fournir aux organismes internationaux tels que l'OMS, l'UNFPA et le PNUD des indicateurs pour la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de leurs programmes dans le pays et des recommandations internationales tels que les objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), etc.

1.3 OBJECTIFS DE L'ETUDE

1.3.1 Objectifs généraux

L'objectif général de ce rapport est de mesurer le poids démographique et de décrire les caractéristiques socio économiques et culturelles des personnes âgées dans la population centrafricaine. Il est à noter que le recensement ne s'était pas fixé un objectif spécifique concernant les personnes âgées.

1.3.2 Objectifs spécifiques

- Calculer le volume et évaluer l'importance numérique des personnes âgées par rapport à la population totale de la RCA.
- Faire la répartition géographique des personnes âgées par sexe et groupes d'âge.
- Établir l'évolution de cette population par rapport aux données des recensements passés.

- Déterminer l'importance numérique des personnes âgées selon les grands groupes ethniques et religieux.
- Évaluer le niveau d'alphabétisation des personnes âgées.
- Evaluer le niveau d'instruction des personnes âgées sur l'ensemble du territoire.
- Mettre en évidence les inégalités du niveau d'instruction et d'alphabétisation entre hommes et femmes.
- Evaluer l'activité économique des personnes âgées.
- Déterminer la structure de la population active et non active des personnes âgées.
- Identifier la branche d'activité et les professions exercées par les personnes âgées.
- Déterminer la situation matrimoniale des personnes âgées.
- Identifier les liens de parenté qu'ont les personnes âgées avec les autres membres du ménage.
- Apprécier les conditions d'habitation des personnes âgées à travers les logements et leurs commodités.
- Apprécier l'état physique des personnes âgées à travers les handicaps déclarés.

CHAPITRE 2. MÉTHODOLOGIE

En procédant à la l'analyse de la situation des personnes âgées, il s'agira de déterminer l'effectif actuel, la répartition géographique ainsi que la structure par sexe et par âge de cette sous-population. Afin de permettre une meilleure compréhension de l'analyse qui sera faite, il importe de préciser la procédure de collecte des données à étudier, la définition des concepts et les variables d'analyse utilisés pour ce thème ainsi que la méthode d'analyse adoptée.

2.1 MÉTHODE DE COLLECTE DES DONNÉES

Il faudrait souligner que le thème « Personnes âgées » ne faisait pas partie des objectifs principaux assignés au RGPH 2003. C'est donc *a posteriori* que ce thème a été retenu pour être analysé. Sur le questionnaire du recensement, les seules questions qui permettent de déterminer la proportion des personnes âgées figurent aux colonnes P6 et P7 (date de naissance et âge). Donc c'est cette variable « Âge » qui sera utilisée pour déterminer l'ensemble de la population âgée de 55 ans et plus que l'on croisera à certaines caractéristiques sociodémographiques, socioéconomiques et socioculturelles.

2.2 MÉTHODE ET NIVEAUX D'ANALYSE

Pour analyser le phénomène de vieillissement en RCA, c'est la méthode descriptive qui sera privilégiée. Il s'agit de déterminer dans un premier temps le poids des personnes âgées dans la population totale ; ensuite la situation des personnes âgées selon certaines de leurs caractéristiques démographiques, socioculturelles et économiques et enfin celle de leur environnement immédiat (cadre de vie).

L'unité d'analyse est la personne âgée. L'analyse des données sera faite à trois principaux niveaux : national, régional et préfectoral. Ces différents niveaux seront désagrégés en urbain/ rural.

2.3 DEFINITION DES CONCEPTS ET PRINCIPAUX INDICATEURS

Cette partie est consacrée à la définition du concept Principal de l'étude des personnes âgées.

L'âge est défini comme l'intervalle de temps exprimé en années révolues qui sépare la date naissance de l'année en cours, en principe toute personne est âgée. Mais le concept personne âgée s'applique, selon les normes les plus couramment admises, à toute personne ayant atteint ou dépassé l'âge de 60 ans. Toutefois cet âge limite peut varier selon les pays, et compte tenu de leurs réalités spécifiques. Ainsi, certains pays fixent cette limite à l'âge officielle à la retraite en vigueur dans le pays. C'est le cas en RCA où l'on prend la base de 55 ans pour définir les personnes âgées. Deux catégories de personnes âgées ont été définies, à savoir le troisième âge (personnes âgées entre 55 ans et 79 ans) et le quatrième âge (80 ans et plus).

Les indicateurs qui seront calculés sont les suivants :

- 1. le volume global et la répartition géographique des personnes âgées ;
- 2. la proportion des personnes âgées selon les grands groupes ethniques ;
- 3. la proportion des personnes âgées selon les groupes religieux ;
- 4. la proportion des personnes âgées selon le statut matrimonial ;
- 5. le pourcentage des personnes âgées selon la langue d'alphabétisation ;
- 6. la pourcentage des personnes selon le niveau d'instruction ;
- 7. la proportion des personnes âgées inactives en RCA;
- 8. la proportion des personnes âgées actives occupées en RCA;
- 9. la proportion des personnes actives occupées selon les groupes de professions exercées ;
- 10. la proportion des personnes actives occupées selon la branche d'activité;
- 11. la proportion des personnes âgées selon le lien de parenté dans les Ménages ;
- 12. la proportion des personnes âgées selon la taille de Ménage ;
- 13. la proportion des personnes âgées selon le type de logements occupés ;
- 14. la proportion des personnes selon les sources d'Eau de Boisson des logements ;
- 15. la proportion des personnes âgées selon les sources d'Eclairage des logements ;
- 16. la proportion des personnes âgées handicapées selon le type d'handicap.

CHAPITRE 3. Présentation des résultats

3.1 POIDS DÉMOGRAPHIQUE DES PERSONNES ÂGÉES

3.1.1 Poids démographique des personnes âgées selon le sexe et l'âge

Lors du RGPH03, 186.798 personnes âgées de 55 ans et plus ont été dénombré, soit 6 % de la population totale centrafricaine. En se conformant aux normes internationales fixant comme âge minimum 60 ans pour déterminer le groupe des personnes âgées, l'effectif des personnes âgées en Centrafricaine serait de 129.813 personnes, soit 4,2 % de la population totale de la R.C.A. Comme mentionné dans la définition des concepts, 55 ans a été retenu comme âge minimum afin de prendre en compte les besoins du programme national de la promotion des personnes âgées (P.N.P.P.A) Le poids démographique des personnes âgées en RCA est similaire à celui qu'on trouve dans la plupart des pays d'Afrique Subsaharienne. Le Bénin affiche environ 5,5% de personnes âgées de 60 ans et plus. Il est relativement faible et témoigne de l'extrême jeunesse de la population du pays, mais aussi du faible niveau de l'espérance de vie à la naissance.

<u>Tableau AGE01</u>: Poids démographique des personnes âgées en fonction du sexe et du groupe d'âges

Ensemble		Hon	nmes	nes Fem		
Groupe		% dans la		% dans la		% dans la
d'âges	Effectif	population	Effectif	population	Effectif	population
		totale		totale		totale
Ensemble	186.798	6,0	86.848	2,8	99.950	3,2
55-59 ans	56.985	1,8	27.694	0,9	29.291	0,9
60-64 ans	48.428	1,6	21.901	0,7	26.527	0,9
65-69 ans	32.827	1,1	14.504	0,5	18.323	0,6
70-74 ans	25.768	0,8	11.635	0,4	14.133	0,5
75-79 ans	12.084	0,4	5.920	0,2	6 164	0,2
80 ans et +	10.706	0,3	5.194	0,2	5.512	0,2

3.1.2 Évolution de la population des personnes âgées entre 1988 et 2003

La comparaison des données de 2003 et celle du recensement de 1988 montrent que même si l'effectif des personnes âgées a légèrement augmenté entre les deux périodes, le poids démographique des personnes âgées a reculé, passant de 7,4 % à 6 %. Cela traduit donc le rajeunissement de la population centrafricaine. La baisse est concentrée dans les tranches des moins âgées (55-69 ans).

<u>Tableau AGE02</u>: Évolution de la population des personnes âgées de 1988 à 2003

	19	88	2003	
Groupe d'âges	Effectif	% dans la population totale	Effectif	% dans la population totale
Ensemble	183.894	7,4	186.798	6,0
55-59 ans	62.222	2,5	56.985	1,8

60-64 ans	49.907	2,0	48.428	1,6
65-69 ans	33.010	1,4	32.827	1,1
70-74 ans	17.977	0,8	25.768	0,8
75-79 ans	9.942	0,4	12.084	0,4
80 ans et +	10.836	0,3	10.706	0,3

3.1.3 Poids démographique des personnes âgées selon la région

Au niveau régional, le poids démographique des personnes âgées fait apparaître la région 3 et la région1 comme les deux zones qui enregistrent les fortes proportions de cette population, avec respectivement 6,9% et 6,3%. Suivies des autres régions affichant les proportions allant de la région7 (4,6%), aux régions 2, 4, 6 avec des proportions de plus de 5%. La région ayant la faible proportion de personnes âgées est constituée par la Région 5 (1,7%).

Tableau AGE03 : Poids démographique des personnes âgées par région

<mark>Région</mark>	Effectif total	Effectif des personnes âgées	<mark>% des personnes âgées</mark> dans la région
Ensemble	3 118 122	<mark>186798</mark>	<mark>6,0</mark>
Région 1	<mark>516 130</mark>	<mark>32 534</mark>	<mark>6,3</mark>
Région 2	<mark>554663</mark>	<mark>29 857</mark>	<mark>5,8</mark>
Région 3	602188	<mark>35 763</mark>	<mark>6,9</mark>
Région 4	<mark>406290</mark>	28 143	<mark>5,5</mark>
Région 5	144731	<mark>8 815</mark>	1,7
Région 6	<mark>369798</mark>	27 982	<mark>5,4</mark>
Région 7	524322	23 704	<mark>4,6</mark>

3.2 CARACTÉRISTIQUES SOCIODÉMOGRAPHIQUES DES PERSONNES ÂGÉES

3.2.1 Structure par sexe et âge selon le milieu de résidence

L'analyse de cette sous-population par catégorie d'âges, a permis de déterminer au niveau des 55-59 ans, la proportion de 30,5%. Pour les autres catégories retenues pour cette analyse, les 65-79 ans constituent 37,8% de l'effectif, les 60-64 ans, 25,9%, tandis que le groupe des 80 ans et plus, représentant le 4ème âge ne sont que 5,7%. Les personnes âgées du 3ème âge sont majoritairement représentées dans cette frange de la population centrafricaine. Les personnes du 4ème âge sont peu nombreuses par rapport à l'ensemble des personnes âgées dénombrées lors du RGPH03. Le poids démographique des personnes âgées baisse au fur et à mesure que l'âge s'élève

<u>Tableau AGE04</u>: Répartition des personnes âgées de 55 ans selon sexe et le groupe d'âge par milieu de résidence

Groupe	To	us miliet	1X		Urbain		Rural			
d'âges	Ensemble	Homme	Femme	Ensemble	Homme	Femme	Ensemble	Homme	Femme	
Ensemble	100	100	100	100	100	100	100	100	100	
55-59	30,5	31,9	29,3	31,7	34,3	29,5	29,9	30,7	29,2	
60-64	25,9	25,2	26,5	25,2	24,9	25,4	26,3	25,4	27,1	
65-79	37,8	36,9	38,6	37,5	35,6	39,2	38,0	37,6	38,4	
80 et +	5,7	6,0	5,5	5,6	5,3	6,0	5,8	6,3	5,3	

3.2.2 Répartition des personnes âgées selon le sexe par région administrative et préfecture

La population des personnes âgées de 55 ans et plus est inégalement répartie selon le sexe. On relève au niveau national une prédominance des femmes âgées, soit 53,5 % contre 46,5 % d'hommes âgés. Cette prédominance des femmes âgées confirme leur plus longue longévité, observée partout dans le monde et en RCA. Cette tendance s'observe aussi bien en milieu urbain que rural. Tendance conforme aux données sur l'espérance de vie à la naissance des hommes et celle des femmes d'après les données du RGPH 2003, où les femmes vivent plus longtemps que les hommes. La répartition de cette sous-population par milieu de résidence démontre que deux personnes âgées sur trois vivent en milieu rural.

Conformément à ce qui est observé au niveau national, on note une prédominance numérique des femmes dans presque toutes les régions. Les seules exceptions sont les régions 2 et 5 avec respectivement 51,4 % et 50,1 % de leur population âgées qui sont constituées d'hommes. La répartition par préfecture confirme ce résultat. En effet, le déficit de femmes âgées est relevé dans les préfectures situées dans les régions 2 et 5 : Mambéré Kadéï, Nana Mambéré Vakaga (52,5 % d'hommes) et Haute Kotto (50,7 % d'hommes). À l'exception de la Vakaga, les trois préfectures sont toutes des zones à haute activité d'extraction de diamant et or qui attirent une main d'œuvre masculine le plus souvent. Ce qui expliquerait dans une large mesure cette prédominance masculine dans ces zones.

<u>Tableau AGE05</u>: répartition des personnes âgées selon régions et préfectures

	Tou	s milie	ux		Urbain		Rural			
Groupe d'âges	Ensemble	Homm e	Femme	Ensembl e	Homme	Femme	Ensembl e	Homme	Femme	
Ensemble	100	466,55	53 53,5	10000	0 46,406,0	54,054	0 100 1	0 0, 0 6,7 4	6,753,3 5	
Régions										
Région 1	100,0	46,4	53,6	100,0	47,9	52,1	100,0	45,9	54,1	
Région 2	100,0	51,4	48,6	100,0	47,0	53,0	100,0	53,3	46,7	
Région 3	100,0	45,4	54,6	100,0	44,1	55,9	100,0	45,7	54,3	
Région 4	100,0	42,5	57,5	100,0	42,5	57,5	100,0	42,5	57,5	
Région 5	100,0	50,1	49,9	100,0	48,6	51,4	100,0	50,7	49,3	
Région 6	100,0	45,4	54,6	100,0	48,6	51,4	100,0	50,7	49,3	
Région 7	100,0	46,7	53,3	100,0	46,7	53,3	0,0	0,0	0,0	
Préfectures										
Ombella Mpoko	100,0	46,5	53,5	100,0	48,3	51,7	100,0	45,6	54,4	
Lobaye	100,0	46,3	53,7	100,0	48,3	51,7	100,0	45,6	54,4	
Mambéré K	100,0	52,5	47,5	100,0	46,6	53,4	100,0	53,8	46,2	
Sangha Mbaéré	100,0	49,4	50,6	100,0	49,8	50,2	100,0	49,3	50,7	
Nana Mambéré	100,0	52,5	47,5	100,0	46,7	53,3	100,0	54,5	45,5	
Ouham pendé	100,0	46,2	53,8	100,0	44,1	55,9	100,0	45,7	54,3	
Ouham	100,0	44,6	55,4	100,0	43,7	56,3	100,0	44,8	55,2	
Kemo	100,0	42,1	57,9	100,0	42,1	57,9	100,0	42,0	58,0	
Nana Gribizi	100,0	43,3	56,7	100,0	44,9	55,1	100,0	42,9	57,1	
Bamingui B	100,0	45,7	54,3	100,0	49,2	50,8	100,0	44,6	55,4	
Ouaka	100,0	42,5	57,5	100,0	42,1	57,9	100,0	42,6	57,4	
Basse kotto	100,0	44,1	55,9	100,0	42,8	57,2	100,0	44,3	55,7	
Mbomou	100,0	46,2	53,8	100,0	45,6	54,4	100,0	46,3	53,7	
Haut Kotto	100,0	50,9	49,1	100,0	48,4	51,6	100,0	52,5	47,5	
Haut Mbomou	100,0	48,4	51,6	100,0	42,8	57,2	100,0	51,2	48,8	
Vakaga	100,0	52,6	47,4	100,0	49,2	50,8	100,0	53,0	47,0	
Bangui	100,0	46,7	53,3	100,0	46,7	53,3	0,0	0,0	0,0	

3.3 CARACTÉRISTIQUES SOCIOCULTURELLES

3.3.1 Répartition des personnes âgées selon les groupes ethniques

Dans le cadre du recensement général de la population, il a été établi pour besoin d'analyse, douze regroupements ethniques. La comparaison de la répartition des personnes âgées suivant ces différents groupes ethniques comparées au poids démographique de ces ethnies permet d'apprécier l'importance numérique de chaque ethnie parmi les personnes âgées. Il ressort de cette comparaison que les ethnies se répartissent en trois grands groupes selon qu'ils sont sous, sur ou également représentées dans la population des personnes âgées comparativement à leur poids démographique dans la population totale. Les groupes ethniques surreprésentées sont les Banda et les Zandé Nzakara. Les groupes ethniques sous-représentées sont essentiellement les Haoussa Musulmans, les Sara, les Gbaya et les Yakoma Sango. Le poids démographique des autres groupes ethniques ne varie pas de la population générale à la population des personnes âgées. L'examen des poids démographiques selon le sexe révèle qu'il n'y a pas de différences de représentativités selon le sexe, sauf pour les Haoussa et dans une moindre mesure les Ngbaka Bantou. Chez les Haoussa, les hommes sont surreprésentés dans la population âgée alors que les femmes sont nettement sous-

représentées. Chez les Ngbaka Bantou, on note une légère sous représentativité des hommes parmi la population âgée et pas de différence chez les femmes entre leur poids démographique dans la population totale et chez les personnes âgées.

<u>Tableau AGE06</u>: Répartition des personnes âgées selon le groupe ethnique comparativement à la répartition au niveau nationale

Groupes	En	semble R	CA		Homme		Femme			
ethniques	Population national e	Popu- lation âgée	Représe ntativité *	Popula- tion national e	Popula- tion âgée	Représe ntativité *	Popula- tion national e	Popula- tion âgée	Représe ntativité *	
Ensemble	100	100		100	100,0	=	100	100,0	=	
Haoussa Musulmans	6,0	5,2	-	6,4	7,7	+	5,7	3,1	-	
Sara	7,9	6,2	-	8,0	6,4	-	7,8	6,0	-	
Mboum	6,0	5,8	=	5,9	5,5	=	6,0	6,1	=	
Gbaya	28,8	26,4	-	28,7	26,6	-	28,9	26,1	-	
Mandjia	9,9	9,9	=	9,8	9,3	=	9,9	10,5	=	
Banda	22,9	26,5	+	22,8	25,1	+	23,0	27,7	+	
Ngbaka Bantou	7,9	7,7	=	7,8	7,2	-	8,0	8,1	=	
Yakoma Sango	5,5	4,2	-	5,4	4,0	-	5,5	4,5	-	
Zandé Nzakara	3,0	4,5	+	2,9	4,4	+	3,0	4,5	+	
Autres ethnies locales	2,0	1,9	=	2,0	2,0	=	2,0	1,8	II	
Ethnie non centrafricaine	0,1	0,1	=	0,1	0,1	=	0,1	0,1	=	
Étranger		1,6			1,8			1,4		

3.3.2 Population des personnes âgées selon la religion pratiquée

Dans le cadre de l'étude sur la situation des personnes âgées, la religion pratiquée constitue un des aspects des caractéristiques socioculturelles saisies. Pour ce faire, quatre grandes confessions religieuses sont retenues pour la répartition de l'ensemble de la population. Il s'agit du protestantisme, du catholicisme, de l'islam, et des religions autres. Les personnes non croyantes ne relevant d'aucunes religions.

Les personnes âgées ont été réparties selon leur allégeance à l'une ou l'autre de ces confessions religieuse. Cette répartition est comparée ensuite à celle de la population totale. La comparaison entre les deux religions permet d'abord de mieux apprécier le poids de chaque religion chez les personnes âgées, ensuite d'estimer la progression ou le recul de chaque religion. On suppose que la répartition des personnes âgées selon la religion donne une idée du poids des religions dans le passé. Alors que la répartition dans la population totale des religions en 2003 donne la situation actuelle de leur importance numérique.

Il découle du tableau AGE07 que les personnes âgées sont majoritairement d'obédience chrétienne (la moitié environ est protestante et près du tiers est catholique). Cette tendance est un peu plus marquée chez les femmes. L'islam constitue la troisième religion pratiquée avec 10 % des personnes âgées le pratiquant. La religion est deux fois plus répandue chez les hommes âgés que chez les femmes.

L'indice de progression des religions montre qu'au niveau national, le catholicisme recule de manière sensible au profit des « autres religions », de l'athéisme et dans une moindre mesure de l'islam. Cette tendance présente des différences selon le sexe. Chez les hommes, le catholicisme et l'Islam au profit de l'athéisme, des « autres religions » et de manière moins marquée au profit du protestantisme. Chez les femmes, le recul du catholicisme s'est surtout fait au profit de l'islam, de l'athéisme et des « autres religions ».

L'analyse du poids des religions selon le milieu de résidence confirme que le protestantisme suivi du catholicisme sont les religions dominantes dans les deux milieux, en particulier en milieu rural. Pour ce qui est des tendances, on note une forte progression des autres religions en milieu urbain et de l'Islam en milieu rural. Le catholicisme recule dans les deux milieux.

<u>Tableau AGE07</u>: Poids des différentes religions dans la population des personnes âgées comparativement à la population totale selon le milieu de résidence

	Ens	emble RC	SA		Urbain		Rural			
Religion	Popu-	Popu-	Progres	Popu-	Popu-	Drogras	Popu-	Popu-	Progras	
	lation	lation	-sion*	lation	lation	Progres -sion*	lation	lation	Progres -sion*	
	nationale	âgée	-81011	nationale	âgée	-81011	nationale	âgée	-SIOII*	
Ensemble	100,0	100,0		100,0	100,0		100,0	100,0		
Catholicisme	28,9	32,3	-10.5	32,7	36,7	-10.9	26,6	30,1	-11.6	
Protestantisme	51,4	51,2	0.4	48,2	46,9	2.8	53,4	53,3	0.2	
Islam	10,1	9,3	8.6	10,3	10,1	2.0	10,1	9,0	12.2	
Autres religion	4,5	3,9	15.4	4,6	3,8	21.1	4,3	4,0	7.5	
Aucune	3,6	2,9	24.1	3,1	2,2	40.9	3,9	3,2	-11.6	
ND	1,5	0,4		1,1	0,4		1,7	0,4		

^{* (%} dans la population totale - % dans la population âgée) / % dans population âgée

3.3.3 Population des personnes âgées selon le niveau d'alphabétisation

Le niveau d'alphabétisation a été saisi lors du recensement général de la population et de l'habitation de 2003. Une personne est considérée alphabétisée si elle sait lire et écrire dans une langue quelconque.

Le niveau d'alphabétisation revêt une importance non négligeable dans l'analyse de la situation des personnes âgées, en ce sens qu'il peut être révélateur du niveau de vie de ces personnes. En effet, elle a été déterminante à un moment donné comme clef d'épanouissement.

Taux d'alphabétisation des personnes âgées

Dans la frange de la population âgée de 55 ans et plus, huit individus sur dix ne sait ni lire, ni écrire. L'analphabétisme touche plus les femmes et les hommes : neuf femmes sur dix sont analphabètes contre deux hommes sur trois. Il est en outre plus répandu en milieu rural (85 %) qu'en milieu urbain (68 %).L'analyse selon les groupes d'âges montre que le taux d'analphabétisme augment avec l'âge.

Tableau AGE08 : Répartition des personnes âgées selon l'alphabétisation par sexe.

Alphahátigation		Sexe							
Alphabétisation	Ensemble	Homme	Femme						
Total	100	100	100						
Analphabète	79,2	66,6	90,2						
Alphabétisé	18,6	31,5	7,4						
ND	2,2	1,9	2,4						

Répartition des personnes âgées par sexe selon les langues d'alphabétisation

La répartition des personnes âgées selon la langue d'alphabétisation montre que le français et le sango sont les deux principales langues qu'utilisent les personnes âgées alphabétisées. On dénombre une infime partie qui est alphabétisée dans d'autres langues différentes du Sango et le Français. Cette tendance ne varie pas en fonction du milieu de résidence ni du sexe.

<u>Tableau AGE09</u>: Répartition des personnes âgées alphabétisée selon la langue d'alphabétisation, le sexe et le milieu de résidence

Langue		Ensemble			Urbain			Rural		
d'alphabétisati on	Ensem ble	Homm e	Femme	Ensem ble	Homm e	Femme	Ensem ble	Homm e	Femme	
Ensemble	100	100	100	100	100	100	100	100	100	
Aucun	79,2	66,6	90,2	67,7	47,9	84,6	84,9	75,7	93,0	
Français	4,9	8,9	1,4	8,7	15,2	3,1	3,0	5,8	0,6	
Sango	4,6	5,7	3,5	4,8	5,0	4,7	4,4	6,1	2,9	
Autres langues	0,7	1,1	0,3	0,8	1,3	0,4	0,6	1,0	0,2	
Français + Sango	7,1	13,7	1,4	13,3	24,9	3,5	4,1	8,3	0,4	
Français + autres langues	0,7	1,2	0,1	1,6	3,0	0,4	0,2	0,4	0,0	
Sango + autres langues	0,7	0,9	0,6	1,0	1,1	1,0	0,6	0,7	0,4	
Français + Sango + autres	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	
ND	2,2	1,9	2,4	2,0	1,6	2,3	2,3	2,0	2,4	

Répartition du niveau d'alphabétisation selon les régions administratives

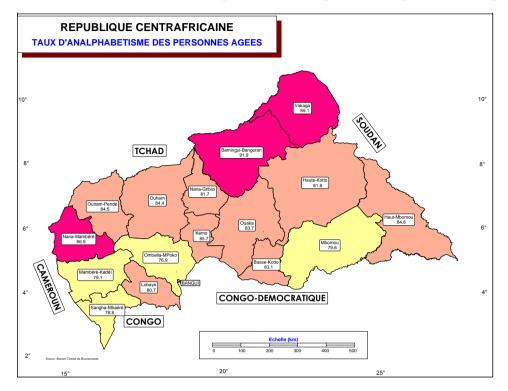
Les données recueillies au niveau régional ont permis d'avoir un aperçu sur les régions où des efforts restent à faire, en termes d'action d'alphabétisation des personnes âgées. Le taux d'analphabétisme est partout ailleurs supérieur à 80 % dans toutes les régions sauf la Région 7, qui est Bangui, la capitale (58 %) et la Région 1 (78,6 %). Les mêmes observations se dégagent de l'étude d'analphabétisme selon la préfecture. Dans toutes les préfectures à l'exception de Bangui, environ huit personnes âgées sur dix ne sait ni lire ni écrire dans aucune langue (Tableau AGE10).

<u>Tableau AGE10</u>: Répartition des personnes âgées par sexe et groupe d'âges selon la langue d'alphabétisation (Régions, Préfectures)

	Langues d'alphabétisation										
Groupe d'âges	Ensemble	Aucun	Français	Sango	Autres langues	Français + sango	Français+ autres langues	Sango+ autres langues	Français+ Sango + autres	ND	
Régions											
Région 1	100,0	78,6	6,3	4,0	0,6	7,2	0,4	0,5	0,0	2,4	
Région 2	100,0	81,6	5,6	3,5	1,2	4,5	0,5	0,7	0,0	2,3	
Région 3	100,0	84,5	2,0	6,1	0,5	3,4	0,2	0,6	0,0	2,6	
Région 4	100,0	83,7	3,8	3,4	0,4	5,7	0,2	1,1	0,0	1,7	
Région 5	100,0	85,8	4,0	2,5	0,7	4,4	0,2	0,8	0,0	1,4	
Région 6	100,0	81,9	2,2	6,1	0,8	6,1	0,3	0,7	0,0	2,0	
Région 7	100,0	58,2	11,0	4,6	0,4	20,0	3,0	0,8	0,0	1,9	
Préfectures											
Ombella Mpoko	100,0	76,9	7,4	3,9	0,3	8,6	0,4	0,4	0,0	2,0	
Lobaye	100,0	80,7	5,0	4,2	0,8	5,5	0,3	0,5	0,1	2,9	
Mambére Kadei	100,0	79,1	6,2	4,3	0,8	5,1	0,5	1,1	0,0	2,9	
Sangha Mbaere	100,0	78,8	10,6	1,4	1,5	5,3	0,5	0,1	0,1	1,7	
Nana Mambéré	100,0	86,9	2,6	3,0	1,7	3,3	0,3	0,5	0,0	1,8	
Ouham Péndé	100,0	84,5	1,9	5,9	0,8	3,3	0,1	0,8	0,0	2,6	
Ouham	100,0	84,4	2,2	6,4	0,3	3,5	0,3	0,3	0,0	2,7	
Kémo	100,0	85,7	7,5	2,3	0,2	1,8	0,1	0,2	0,0	2,3	
Nana Gribizi	100,0	81,7	2,3	7,4	0,2	6,1	0,1	1,1	0,0	1,0	
Bamingui- Bangoran	100,0	91,9	2,0	0,8	0,4	3,5	0,2	0,2	0,0	0,8	
Ouaka	100,0	83,7	3,0	2,5	0,5	7,0	0,3	1,4	0,0	1,7	
Basse Kotto	100,0	83,1	1,5	6,5	0,5	5,1	0,1	0,6	0,0	2,6	
Mbomou	100,0	79,6	3,0	6,7	0,4	8,0	0,4	0,5	0,0	1,4	
Hautt Kotto	100,0	81,6	6,1	2,8	0,8	6,8	0,3	0,6	0,0	1,1	
Haut Mbomou	100,0	84,8	2,5	2,1	3,8	3,1	0,8	1,8	0,1	0,9	
Vakaga	100,0	89,1	1,7	3,4	0,9	0,3	0,0	1,8	0,0	2,8	
Bangui	100,0	58,2	11,0	4,6	0,4	20,0	3,0	0,8	0,1	1,9	

Les données sur le taux d'analphabétisme des personnes âgées au niveau préfectoral telles que présentées sur la carte thématique ci dessous, permettent d'apprécier de façon assez nette les zones à fort taux de personnes âgées qui ne savent ni lire ni écrire dans une aucune langue. Elles sont effectivement situées dans les préfectures très éloignées de la capitale Bangui (Bamingui Bangoran et Vakaga).

<u>CARTE AGE01</u>: Taux d'analphabétisme des personnes âgées selon les préfectures



3.3.4 Niveau d'instruction des personnes âgées

Au même titre que l'alphabétisation, l'instruction est un facteur très déterminant qui peut permettre à l'homme d'accéder aux connaissances requises pour se prendre en charge dans la société. De même à un âge avancé, elle peut permettre à la personne de s'adapter et pouvoir garder une certaine autonomie. En ce sens, l'instruction constitue un indicateur pertinent pour l'analyse de la situation des personnes âgées.

Il ressort des données recueillies lors du RGPH 2003, que trois personnes âgées sur quatre a déclaré être sans instruction. Cependant 9 % des personnes âgées n'ont pas déclaré leur niveau d'instruction. En se restreignant uniquement aux personnes âgées ayant déclaré leur niveau d'instruction, le pourcentage de personnes âgées non instruites atteint 77 %. Ce faible taux d'instruction serait la résultante de l'insuffisance et de problème d'accessibilité d'infrastructures scolaires. La lecture de la répartition des personnes âgées selon le niveau d'instruction par sexe, fait apparaître un net désavantage des femmes âgées comparativement aux hommes. Non seulement elles sont proportionnellement moins nombreuses que les hommes à être instruites (85 % contre 62,5 %), et ensuite, celles qui sont instruites se sont majoritairement arrêtées au niveau du primaire. Le niveau d'instruction baisse avec l'âge et est plus faible en milieu rural. Les niveaux d'instruction plus faible en milieu rural s'expliqueraient par la quasi-inexistence à l'époque d'infrastructures en dehors des villes.

<u>Tableau AGE11</u>: Répartition des personnes âgées par niveaux d'instruction selon sexe et groupe d'âges (milieu de résidence)

¥7		N	iveaux d'i	instruction			
Variables	Ensemble	Sans instruction	Primaire	Secondaire	Supérieure	Autres	ND
Ensemble	100	74,5	12,6	3,5	0,5	0,1	8,8
Sexe							
Homme	100	62,5	22,1	6,5	0,9	0,2	7,8
Femme	100	85	4,2	0,9	0,1	0	9,7
Groupe d'âges							
55-59 ans	100	65,8	18,6	6,7	0,8	0,2	8,0
60-64 ans	100	74,5	13,0	3,7	0,5	0,1	8,8
65-79 ans	100	80,2	8,6	1,5	0,2	0,1	9,3
80 ans et +	100	84,2	4,6	0,8	0,2	0,0	10,2
Milieu de							
résidence							
Urbain	100	63,5	18,3	7,8	1,3	0,2	9
Rural	100	80	9,7	1,4	0,1	0,1	8,8

Tout comme pour l'alphabétisation, les variations régionales du niveau d'instruction font apparaître une nette différence entre la Région 7, la Région 1 et les autres régions. À Bangui (région 7), 53 % des personnes âgées sont non instruites alors que ce taux est de 72,6 % dans la Région 1 et tourne autour 80 % pour les autres régions.

La comparaison des niveaux d'instruction selon la préfecture est à effectuer avec précaution car les taux de ND varient considérablement d'une préfecture à une autre, allant de 3,7 % à Bamingui Bangoran à 16,7 % dans la préfecture de Kemo. Ces précautions prises, on distingue trois types de préfectures : Bangui avec 53,3 % de non instruits, les préfectures de Bamingui Bangoran et de la Vakaga avec 88 % de non instruits et les autres préfectures dont les proportions de non instruction varient entre 71 et 84 %. Les deux préfectures où on relève les niveaux d'instruction les plus bas sont toutes des régions éloignées, difficilement accessibles. Dans une large mesure, l'éloignement de ces préfectures a du entraver tout effort de développement des infrastructures socio-éducatives dans le passé. D'où les faibles taux d'instruction de la population âgée de ces préfectures.

<u>Tableau AGE12</u>: Répartition des personnes âgées selon le niveau d'instruction par région et préfecture

	Niveaux d'instruction								
Région et préfecture	Ensemble	Sans niveau	Primaire	secondaire	Supérieure	Autres	ND		
Ensemble RCA	100,0	74,5	12,6	3,5	0,5	0,1	8,8		
Régions									
Région 1	100,0	72,6	14,4	4,2	0,4	0,2	8,2		
Région 2	100,0	78,0	11,3	2,2	0,2	0,1	8,1		
Région 3	100,0	82,5	6,5	1,2	0,1	0,1	9,6		
Région 4	100,0	77,4	12,0	1,9	0,1	0,1	8,5		
Région 5	100,0	79,3	10,3	1,8	0,0	0,0	8,5		
Région 6	100,0	76,6	12,2	1,4	0,1	0,1	9,7		
Région 7	100,0	53,3	22,6	12,3	2,5	0,3	8,9		

Préfectures							
Ombella Mpoko	100,0	72,5	14,6	5,5	0,6	0,2	6,6
Lobaye	100,0	72,6	14,3	2,7	0,2	0,1	10,2
Mambéré Kadéï	100,0	75,7	12,4	2,5	0,2	0,1	9,1
Sangha Mbaéré	100,0	72,4	18,6	3,6	0,3	0,0	5,1
Nana Mambéré	100,0	84,1	6,4	1,3	0,2	0,1	7,9
Ouham Pende	100,0	83,5	5,6	1,2	0,1	0,0	9,6
Ouham	100,0	81,4	7,6	1,3	0,1	0,1	9,5
Kemo	100,0	69,6	11,3	2,2	0,1	0,1	16,7
Nana Gribizi	100,0	80,2	9,6	2,0	0,1	0,1	8,0
Bamingui Bangoran	100,0	88,5	6,3	1,4	0,1	0,0	3,7
Ouaka	100,0	79,4	13,0	1,8	0,1	0,1	5,6
Basse kotto	100,0	77,8	9,0	0,9	0,1	0,0	12,1
Mbomou	100,0	74,2	16,0	1,7	0,0	0,1	8,1
Haut Kotto	100,0	71,3	15,9	2,7	0,0	0,1	10,0
Haut Mbomou	100,0	80,1	12,9	2,1	0,2	0,0	4,6
Vakaga	100,0	87,6	2,1	0,5	0,0	0,0	9,8
Bangui	100,0	53,3	22,6	12,3	2,5	0,3	8,9

3.4 CARACTÉRISTIQUES ÉCONOMIQUES DES PERSONNES ÂGÉES

L'analyse des caractéristiques économiques des personnes âgées revêt une importance, car il s'agit de développer des stratégies de prise en charge globale en leur faveur. Donc de savoir le niveau effectif de leur activité (Taux d'activité), les groupes de professions exercées, ainsi que leurs branches d'activité économique, etc.

Lors de l'opération de collecte du RGPH 2003, il a été donc demandé à chaque personne de préciser sa situation d'activité, à savoir si elle est occupée ou non, en ce sens qu'elle exerce une activité économique rémunérée quelconque dans la semaine précédant le recensement. Les personnes âgées de 55 ans et plus ont eux aussi, précisé leur situation d'activité d'où sont ressorties des informations très pertinentes du tableau AGE13 ci-dessous.

3.4.1 La structure de la population des personnes âgées inactives

Les données obtenues à l'issue du recensement démontrent que la population des personnes âgées non actives est relativement faible par rapport à l'ensemble des personnes âgées. On relève une proportion d'environ 19% qui n'exerce aucune activité. L'analyse par sexe des personnes âgées inactives fait apparaître une nette différence entre les femmes et les hommes âgés. On remarque que les femmes âgées sont les plus nombreuses à être inactives, soit environ 23% contre 14% chez les hommes âgés.

Selon les groupes d'âge, la proportion des inactifs croit quand on progresse au niveau des âges. On recueille ainsi la plus grande proportion d'inactifs dans la tranche des 80 ans et plus (29%). Ce qui est tout à fait normal, vu le poids de l'âge qui est un réel handicap pour entre prendre toute activité économique.

En essayant de faire une lecture des données par milieu de résidence de la répartition des personnes âgées non actives, les résultats démontrent que les inactifs âgés sont

plus nombreux dans les centres urbains, soit 31% contre seulement 13% en milieu rural.

<u>Tableau AGE13</u>: Répartition des personnes âgées par sexe et groupe d'âges selon la situation d'activité

¥7		Situatio	n d'activité	
Variables	Ensemble	Occupée	Non occupée	ND
Ensemble RCA	100	67,8	18,6	13,6
Sexe				
Homme	100	74,4	13,7	12,0
Femme	100	62,0	22,9	15,1
Groupe d'âges				
55-59 ans	100	74,0	14,9	11,0
60-64 ans	100	70,3	17,2	12,5
65-79 ans	100	64,3	21,0	14,7
80 ans et +	100	45,8	28,7	25,5
Milieu de résidence				
Urbain	100	53,3	30,8	15,9
Rural	100	74,9	12,6	12,5

3.4.2 La structure de la population des personnes âgées occupées

La population des personnes âgées actives est constituée de celles qui ont déclaré être occupées lors de la réalisation du recensement général de la population. Donc c'est au niveau de la modalité « occupé » que la proportion des actifs a été déterminée.

Des différentes répartitions obtenues au niveau national, on relève qu'une large proportion des personnes âgées est encore active vu leur âge avancé. En effet, selon les données du tableau AGE14, plus de la moitié de cette population, soit 68% continue de mener des travaux pour leurs besoins essentiels. Du point de vue répartition par sexe, on remarque une large proportion aussi bien des hommes que des femmes âgées à exercer encore une activité économique. Ils sont 74% des hommes et 62% des femmes âgées qui exercent une activité pour subvenir à leurs besoins quotidiens.

Au niveau des groupes d'âge, le taux d'activité des personnes âgées régresse à mesure que l'âge avance. On enregistre de moins en moins de personnes actives aux âges avancés, ce qui se justifie quand on sait que les personnes très âgées n'ont plus la force physique nécessaire pour mener des travaux physiques.

Selon le milieu de résidence, la tendance à l'exercice d'une activité est prédominante quelque soit le milieu considéré. Plus de la moitié des personnes âgées, avec une légère accentuation en milieu rural est occupée. En effet elles sont environ 75% en milieu rural et 53% dans les centres urbains à être occupées.

3.4.3 Répartition des personnes âgées actives occupées par groupes de professions

L'un des aspects de cette étude sur les caractéristiques socio-économiques des personnes âgées consiste, à déterminer les groupes de professions dans lesquelles exercent la plupart d'entre elles. Pour ce faire, il a été établi au moins huit groupes de professions sur lesquels les personnes âgées se sont prononcées. Ce sont les groupes suivants :

Groupe 1 : Professions scientifiques, techniques et libérales/professions intermédiaires

Groupe 2 : Membres de l'exécutif et des corps législatifs cadres supérieurs de l'administration publique, dirigeants et cadres supérieurs d'entreprises

Groupe 3 : Personnel administratif et travailleurs assimilés

Groupe 4: Personnel commercial/vendeurs

Groupe 5 : Travailleurs spécialisés dans les services/travailleurs non qualifiés, manœuvres

Groupe 6 : Agriculteur/Éleveur/Forestier

Groupe 7 : Ouvrier/conducteur/artisan et ouvrier de métier de type artisanal

Groupe 8 : Membres de forces armées/militaires

Les résultats obtenus sur la répartition des actifs âgés selon les groupes de professions font apparaître au niveau national, que la majorité de cette population exerce essentiellement les professions de type agricole ou pastoral. Environ six personnes sur dix, soit 59% qui ont déclaré travailler au niveau du groupe d'agriculteur/éleveur/forestier. Dans une faible proportion, environ de 6% sont encore actifs dans le groupe1 lié aux travaux de type libéral et techniques.

La répartition par sexe des actifs âgés selon les professions confirme toujours la prédominance des professions liées au travail agricole et pastoral. On enregistre plus de la moitié des deux sexes qui y exercent, soit 59,8% des hommes et 58% des femmes. Hormis ce groupe de professions, une infime part d'hommes est active en tant que travailleurs du secteur libéral ou technique. Les femmes âgées en dehors des travaux agricoles, font du commerce plus que les hommes.

La répartition des groupes de professions par milieu de résidence démontre qu'il y'a une nette différence entre les professions exercées en milieu urbain ou en zone rurale. On remarque que c'est plus en milieu rural que l'on pratique les activités à caractère agricole, avec 70% d'actifs relevant de la zone. Alors qu'en milieu urbain, seulement trois personnes sur dix qui s'y consacrent soit 36% des actifs de ce milieu de résidence.

Quand on essaie de faire la lecture des données sur les activités selon les régions administratives, ce sont les mêmes tendances qui reviennent, avec plus de la moitié des personnes âgées dans chacune des sept régions qui pratique des activités de types agricoles ou pastoraux.

<u>Tableau AGE14</u>: Répartition des personnes âgées actives par sexe et groupes d'âge selon les professions

Variables				Grou	pes de pr	ofessions	8			
	Ensemble	Groupe1	Groupe2	Groupe3	Groupe4	Groupe5	Groupe6	Groupe7	Groupe8	ND
Ensemble RCA	100,0	6,2	0,5	0,6	2,5	2,0	59,0	2,3	0,2	26,8
Sexe										
Homme	100,0	8,9	0,9	1,2	2,2	3,9	59,8	4,8	0,4	17,9
Femme	100,0	3,8	0,1	0,1	2,7	0,3	58,3	0,1	0,0	34,6
Groupe d'âges										
55-59 ans	100	7,6	0,6	1,1	2,9	2,6	61,4	2,6	0,5	20,6
60-64 ans	100	6,4	0,5	0,6	2,6	1,9	61,4	2,0	0,1	24,5
65-79 ans	100	5,1	0,4	0,3	2,1	1,6	57,8	2,2	0,0	30,4
80 ans et +	100	4,1	0,2	0,2	1,9	1,2	44,0	1,9	0,0	46,6
Milieu de résidence										
Urbain	100,0	8,1	0,8	1,5	5,8	3,7	35,9	5,0	0,5	38,7
Rural	100,0	5,2	0,3	0,2	0,9	1,1	70,4	1,0	0,0	21,0

3.4.4 Analyse de la branche d'activité des personnes âgées occupées

L'un des objectifs assignés à l'étude des activités économiques des personnes âgées consiste à déterminer la branche d'activité dans lesquelles elles opèrent pour la plupart. Ainsi, il a été établi environ 17 branches d'activité sur lesquelles la répartition des actifs âgés s'est faite. Selon la définition retenue, la branche d'activité désigne le type d'activité de l'établissement dans lequel un individu a exercé pendant la période de référence (7 jours avant le recensement), ou bien antérieurement. Les différentes branches sont les suivantes :

- La branche1 : Agriculture, chasse, sylviculture ;
- La branche2 : Pêche, pisciculture, aquaculture :
- La branche3 : extraction minière
- La branche4 : Activité de fabrication :
- La branche5 : Production, distribution d'électricité, de gaz et d'eau
- La branche6 : Construction de bâtiments et TP :
- La branche7 : Commerce, réparation auto et véhicules ;
- La branche8 : Hôtels, Bar et restaurants ;
- La branche9: Transports, activités des auxiliaires de transport et communication
- La branche 10 : Activités financières ;
- La branche11: Immobiliers, locations et services aux entreprises;
- La branche12 : Administration publique
- La branche13 : Education ;
- La branche14 : Activités de santé et actions sociales ;
- La branche15 : Activités à caractères privés ou collectifs ;
- La branche16 : Activités comme employeurs de personnels ;
- La branche17 : Activités des organisations extra territoriales ;

Répartition des personnes âgées actives par branches d'activité économique

Au niveau national, on remarquera que les personnes âgées tous sexes confondus exercent plus dans la branche 1 (Agriculture, chasse, sylviculture), liée aux activités d'agriculture et de chasse. Elles sont plus de la moyenne soit 60,5% qui s'y

consacrent. Dans une faible proportion soit environ 3%, les personnes âgées exercent dans la branche7 liée au commerce.

La répartition par sexe de cette population démontre une participation presque à égalité des hommes âgés et des femmes dans cette branche d'activité économique. Ils sont 61% d'hommes et 60% de femmes qui sont occupés par les travaux agricoles ou de chasse.

<u>Tableau AGE15</u>: Répartition des personnes âgées actives par sexe selon la branche d'activité économique

Branches		Répartition par sexe	
d'activité	Ensemble RCA	Hommes	Femmes
Total	100,0	100,0	100,0
Branche 1	60,5	61,1	60,1
Branche 2	0,6	1,1	0,1
Branche 3	0,7	1,4	0,0
Branche 4	0,3	0,6	0,1
Branche 5	0,1	0,2	0,0
Branche 6	0,3	0,6	0,0
Branche 7	2,9	3,0	2,8
Branche 8	0,0	0,1	0,0
Branche 9	0,4	0,8	0,0
Branche10	0,1	0,1	0,0
Branche11	0,3	0,7	0,0
Branche12	2,0	4,0	0,2
Branche13	0,5	0,9	0,1
Branche14	0,4	0,6	0,1
Branche15	2,0	3,9	0,3
Branche16	0,3	0,5	0,1
Branche17	0,1	0,2	0,0
ND	28,6	20,2	36,0

Répartition des personnes âgées par branche d'activité économique selon le milieu de résidence

La répartition des personnes âgées par branches d'activité économique selon le milieu de résidence démontre que c'est en zone rurale que les personnes âgées exercent le plus dans la branche liée à l'activité agricole. Elles sont plus de la moyenne soit 72% y exerçant contre seulement 37% en milieu urbain. Selon le sexe, on observe toujours la même tendance quelque soit le milieu de résidence. En effet en milieu rural, plus de la moitié des deux sexes opèrent dans la branche1 (Agriculture, chasse, sylviculture). Alors que trois personnes sur dix y exercent en milieu urbain, soit 33% d'hommes et 40% de femmes âgées.

Hormis la branche1 (Agriculture, chasse, sylviculture) qui est prédominante sur l'ensemble des deux milieux de résidence, on notera que certaines personnes âgées exercent dans d'autres branches d'activité économique tel que la branche7(7%) et la branche12(5%) en milieu urbain.

<u>Tableau AGE16</u>: Répartition des personnes âgées par sexe et branche d'activité économique selon le milieu de résidence

Branches		Urbain		Rural			
d'activité	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	
Branche1	37,1	33,3	40,3	72,1	74,5	70,0	
Branche2	0,5	1,1	0,0	0,6	1,1	0,1	
Branche3	0,6	1,2	0,0	0,7	1,4	0,0	
Branche4	0,5	1,0	0,1	0,2	0,4	0,1	
Branche5	0,1	0,3	0,0	0,0	0,1	0,0	
Branche6	0,6	1,4	0,0	0,1	0,2	0,0	
Branche7	6,6	6,3	6,8	1,1	1,5	0,7	
Branche8	0,1	0,2	0,0	0,0	0,0	0,0	
Branche9	1,0	2,0	0,0	0,1	0,2	0,0	
Branche10	0,2	0,3	0,1	0,0	0,1	0,0	
Branche11	0,7	1,4	0,0	0,2	0,3	0,0	
Branche12	4,7	9,5	0,6	0,7	1,4	0,0	
Branche13	1,3	2,3	0,4	0,1	0,3	0,0	
Branche14	0,8	1,5	0,3	0,1	0,2	0,1	
Branche15	3,8	7,7	0,5	1,1	2,1	0,2	
Branche16	0,6	1,3	0,1	0,1	0,1	0,1	
Branche17	0,3	0,5	0,0	0,0	0,0	0,0	
ND	40,5	28,6	50,6	22,8	16,1	28,7	

Répartition des personnes âgées par branche d'activité économique selon les régions

Que ce soit au niveau régional, ou des préfectures, c'est la même tendance qui revient, avec une prédominance des activités exercées dans la branche1 par les personnes âgées. Hormis la Région n°7(Bangui) qui affiche la plus faible proportion de personnes âgées exerçant sur la branche 1(15%), dans toutes les autres régions de la RCA, les personnes âgées se consacrent pour la plupart aux activités agricoles au dessus de leur moyenne.

On peut déduire de tous ces constats relevés ci haut, que la principale branche d'activité dans laquelle opère la plupart des personnes âgées se limite essentiellement à la branche1 liée aux différents types d'activité agricole.

<u>Tableau AGE17</u>: Répartition des personnes âgées actives par la branche d'activité économique selon les régions administratives

Branches				Régions			
d'activité	Region1	Region2	Region3	Region4	Region5	Region6	Rgion7
	100	100	100	100	100	100	100
Branche1	55,0	55,7	74,4	75,9	69,7	75,0	14,6
Branche2	0,5	0,2	0,4	0,5	0,3	1,2	0,8
Branche3	0,5	2,0	0,0	0,1	3,1	0,4	0,1
Branche4	0,4	0,3	0,2	0,2	0,2	0,4	0,7
Branche5	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,3
Branche6	0,3	0,2	0,1	0,1	0,1	0,1	1,0
Branche7	2,1	2,6	1,7	1,6	2,0	1,6	9,7
Branche8	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,2
Branche9	0,4	0,3	0,1	0,1	0,2	0,1	1,6
Branche10	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,3
Branche11	0,6	0,2	0,1	0,2	0,0	0,0	1,1
Branche12	2,2	1,2	0,6	1,1	1,3	0,7	7,8
Branche13	0,6	0,3	0,2	0,3	0,1	0,2	1,8
Branche14	0,4	0,4	0,2	0,2	0,4	0,2	1,0
Branche15	1,8	1,7	1,2	1,4	1,3	1,4	5,2
Branche16	0,3	0,3	0,1	0,2	0,1	0,1	1,0
Branche17	0,1	0,0	0,0	0,0	0,1	0,0	0,6
ND	34,7	34,5	20,8	18,0	21,0	18,5	52,1

3.5 CADRE DE VIE ET CONDITIONS D'HABITATION DES PERSONNES ÂGÉES

Dans ce chapitre, il s'agit d'étudier le cadre de vie des personnes âgées à travers leur statut matrimonial ainsi que les caractéristiques des ménages où elles vivent et leurs conditions d'habitation à travers les types de logements occupés et leurs commodités (branchement en eau de boisson et sources d'éclairage).

3.5.1 L'état matrimonial des personnes âgées au niveau national

Répartition des personnes âgées au niveau national selon le statut matrimonial

L'analyse de la situation des personnes âgées permet d'apprécier le niveau de prise en charge.

Les données recueillies permettent d'observer que sur l'ensemble de la population des personnes âgées, une importante frange est encore mariée. En effet, plus de la moitié d'entre elles soit 53% environ sont des mariés monogames ou polygames. Cette catégorie est suivie des veufs et veuves dans la proportion de25%. Une partie infime de ces personnes âgées sont encore en situation de célibat (12%), de séparation (3%), et de divorce (2%).

L'approche selon le sexe fait apparaître des disparités significatives. Ainsi, on remarquera sur l'ensemble des mariés, plus d'hommes âgés que les femmes, soit 61,9% contre seulement 28,5% de femmes. Les mariés avec de plus d'un conjoint sont des hommes que des femmes avec 12% d'hommes contre 7% des femmes âgées.

Par contre en tendance inverse, où l'on enregistre plus de femmes que d'hommes, c'est au niveau des veuves, des femmes âgées célibataires, et celles en rupture d'union. En effet, pour 38,9% de veuves, il y'a seulement 8,4% de veufs. Les célibataires femmes sont 14% contre 9,7% d'hommes âgés. Au niveau des personnes

en rupture d'union (séparées ou divorcées), on retrouve 6% de femmes contre 4% d'hommes.

La situation matrimoniale des personnes âgées selon le milieu de résidence ne présente pas de grande disparité, hormis le veuvage où l'on constate une légère accentuation en milieu urbain, avec 27% de veufs contre 23% en zone rurale.

<u>Tableau AGE18</u>: Répartition des personnes âgées par sexe et groupes d'âge selon la situation matrimoniale (milieu de résidence)

Sexe et		Situation matrimoniale							
groupe d'âges	Total	Célibataire	Marié1	Marié2	Marié3	Veuf/Ve	Séparé	Divorcé	ND
Ensemble RCA	100	12,0	44,0	7,3	2,3	24,7	2,7	2,4	4,7
Sexe									
Homme	100	9,7	61,9	9,4	2,7	8,4	2,2	1,8	4,0
Femme	100	14,0	28,5	5,5	1,9	38,9	3,1	2,8	5,3
Groupe d'âges									
55-59 ans	100	11,0	51,4	9,0	2,8	16,5	3,1	2,5	3,7
60-64 ans	100	11,8	45,2	7,4	2,4	23,6	2,8	2,4	4,3
65-79 ans	100	12,7	39,2	6,3	1,9	30,1	2,4	2,3	5,2
80 ans et +	100	13,6	31,3	4,5	1,2	37,1	1,9	1,6	8,8
Milieu de résidence									
Urbain	100	11,0	44,5	5,5	1,3	27,4	3,4	2,2	4,7
Rural	100	12,5	43,8	8,2	2,7	23,3	2,3	2,4	4,7

La situation matrimoniale des personnes âgées selon les régions administratives

Les mariés monogames sont les plus nombreux quelle que soit la région. On en trouve au dessus des 40% dans toutes les régions administratives. Les veufs sont ceux qui suivent les monogames au niveau régional, avec des proportions atteignant 28 % dans la Région 7, c'est-à-dire Bangui. En troisième position par ordre d'importance numérique, on trouve les célibataires. On remarquera qu'il y a plus de célibataires. Ils dépassent les 10 % dans toutes les régions sauf dans la Région 3 où ils ne représentent que 7,6%. La catégorie venant après les célibataires sont les mariés polygames suivi des personnes en rupture d'union dont les pourcentages varient de 6,5% dans la Région 6 à 3,3% dans la Région 3.

<u>Tableau AGE19</u>: Répartition des personnes âgées par région selon le statut matrimonial

				Situation Matrimoniale					
Régions	Ensemble	Célibataire	Marié1 monogame	Marié2 bigame	Marié3 polygame	Veuf/Ve	Séparé	Divorcé	ND
Region 1	100,0	12,4	45,7	6,5	1,5	23,8	3,1	2,0	5,0
Region 2	100,0	11,0	46,3	8,0	2,3	22,6	2,1	1,7	6,0
Region 3	100,0	7,6	43,9	9,6	3,4	27,2	1,6	1,7	5,1
Region 4	100,0	12,9	42,3	7,2	2,3	25,4	2,7	3,4	4,0
Region 5	100,0	15,8	43,2	9,4	2,5	19,8	2,5	3,3	3,3
Region 6	100,0	17,5	41,0	6,1	2,7	22,5	3,3	3,2	3,7
Region 7	100,0	10,6	44,8	4,9	1,0	28,2	3,9	2,0	4,7

3.5.2 Les caractéristiques des ménages des personnes âgées

Dans le but de disposer de meilleures connaissances de la situation des personnes âgées, il est nécessaire de cerner leurs conditions de vie dans les ménages où elles vivent en tant que responsables de familles ou de personnes à charge. Pour ce faire, une répartition des personnes âgées selon le lien de parenté avec le chef de ménage a permis de déterminer deux grands groupes de personnes âgées, à savoir les chefs de ménages âgés et les personnes dépendantes.

Répartition des personnes âgées chefs de ménages

Les résultats obtenus sur la situation des personnes âgées dans les ménages ont permis d'observer que plus de la moitié d'entre elles sont encore des chefs de ménages. Elles sont 62% qui sont des responsables de familles au niveau national. La lecture par sexe démontre que les hommes âgés sont nombreux à être des chefs de ménage que les femmes. Pour huit hommes âgés chefs de ménage, on ne relève que trois femmes âgées sur dix. En effet, il y'a 89% des hommes âgés contre 38% des femmes chefs de ménages.

Selon les groupes d'âge, on observe toujours une majorité des chefs de ménages quelque soit la tranche d'âge considérée. A noter toutefois que la proportion des personnes âgées chefs de ménage diminue quand on remonte en âge. Ainsi au niveau des 80 ans et plus, on enregistre une baisse sensible de la proportion des chefs de ménage.

Les données sur la proportion des chefs de ménage selon le milieu résidence vient toujours appuyer cette prédominance des personnes âgées chefs de famille aussi bien en milieu rural qu'en milieu urbain.

Répartition des personnes âgées dépendantes au niveau national

De même qu'il a été déterminé la proportion des chefs de ménages, les données sur les liens de parenté ont fourni l'effectif des personnes dépendantes qui sont celles vivant au sein du ménage en tant que personnes à charge, donc à priori bénéficiant d'une assistance familiale. Pour l'ensemble des personnes âgées en RCA, on en retrouve 38% qui sont dépendantes d'un chef de ménage. L'approche selon le sexe démontre que la majorité de ces personnes sont des femmes soit 60,8% contre seulement 10,8% d'hommes âgés.

Par grands groupes d'âge, on remarquera que c'est dans la tranche d'âge élevée que l'on enregistre la forte proportion de personnes dépendantes avec 42% des personnes âgées de 80 ans et plus. Dans les autres groupes d'âge, les proportions sont presque similaires. Selon le milieu de résidence, on peut affirmer que les personnes âgées dépendantes se retrouvent dans des proportions assez proches aussi bien dans les centres urbains qu'en milieu rural. Elles sont environ 39% dans les villes contre 38% en zone rurale.

•

<u>Tableau AGE20</u>: répartition des personnes âgées par sexe et groupe d'âge selon le lien de Parenté dans le ménage (Milieu de résidence)

¥7		Lien de	parenté dans le ménage		
Variables	Ensemble	CM	Personnes dépendantes	ND	
Ensemble RCA	100,0	61,7	37,6	0,7	
Sexe					
Homme	100,0	88,9	10,8	0,3	
Femme	100,0	38,1	60,8	1,1	
Groupe d'âges					
55-59 ans	100,0	62,3	37,0	0,7	
60-64 ans	100,0	61,8	37,4	0,8	
65-79 ans	100,0	61,8	37,5	0,7	
80 ans et +	100,0	57,2	42,2	0,6	
Milieu de résidence					
Urbain	100,0	59,8	39,4	0,8	
Rural	100,0	62,6	36,7	0,7	

Répartition des personnes âgées chefs de ménages et les personnes dépendantes selon les régions administratives

Quelques soient les régions, les personnes âgées chefs de ménages sont prédominantes par rapport aux personnes dépendantes. En effet, six personnes sur dix se trouvent être responsables d'une famille à charge. Dans six régions sur sept que compte notre pays, la proportion des chefs de ménages est supérieure à 60%.

Quant aux personnes dépendantes, c'est dans la moyenne des 40% qu'on en trouve dans les différents ménages à travers l'ensemble des sept régions de la RCA.

<u>Tableau AGE21</u>: Répartition des personnes âgées de 55 ans et plus par région selon le lien de parenté dans le ménage

D (Lien de parenté avec le chef de ménage							
Régions	Ensemble	CM	personnes dépendantes	ND				
Région 1	100,0	60,8	38,0	0,7				
Région 2	100,0	60,6	38,5	0,9				
Région 3	100,0	66,1	33,3	0,7				
Région 4	100,0	61,1	38,2	0,7				
Région 5	100,0	65,8	33,9	0,4				
Région 6	100,0	61,9	37,5	0,6				
Région 7	100,0	56,9	42,2	0,9				

3.5.3 Personnes âgées vivant seules

Pour apprécier l'état isolement des personnes âgées sur l'ensemble de la RCA, il a fallu faire la répartition des chefs de ménages âgés selon la taille des personnes à charge. Cela a permis de dégager deux grands groupes de chefs de ménages, à savoir ceux vivant avec plusieurs membres, et ceux vivant seuls. C'est l'ensemble des données obtenues qui figurent sur le tableau AGE22.

La répartition de la taille de ménage des personnes âgées a permis d'observer que sur cette population, environ 19% sont des personnes vivant seules dans leur ménage, par rapport à leur grande majorité vivant entourée des proches parents. La lecture des données par sexe fait apparaître une nette différence entre les femmes et les hommes âgés. En effet, on constate que pour 34% de femmes vivant seules, il n'y a que 11% des hommes âgés à être seuls dans leurs ménages.

Par catégories d'âge, ce sont plus les personnes du quatrième age (80 ans et plus) qui sont les plus concernées par cette situation de solitude que les autres groupes d'âge. Plus on avance en âge, plus il y'a de forte probabilité de se retrouver seule dans son ménage.

Selon les données sur la situation des personnes âgées vivant seules par milieu de résidence, c'est en zone rurale que l'on retrouve plus de personnes vivant toutes seules soit 22% contre 13% dans les centres urbains.

<u>Tableau AGE22</u>: répartition des personnes âgées CM vivant seules selon le sexe et l'âge (Milieu de résidence)

Variables	Ensemble	1 personne	2 personnes et +
Ensemble	100,0	18,8	70,9
Sexe			
Homme	100,0	11,3	75,4
Femme	100,0	34,2	61,7
Groupe d'âges			
55-59 ans	100,0	14,6	85,4
60-64 ans	100,0	18,2	81,8
65-79 ans	100,0	21,7	78,3
80 ans et +	100,0	26,3	73,7
Milieu de résidence			
Urbain	100,0	13,3	67,6
Rural	100,0	21,5	72,4

3.5.4 Répartition des personnes âgées par taille des ménages selon les régions

Telles que ressorties à travers les données sur la répartition de la taille des chefs de ménages âgés par région , hormis la région n°7 qui a une faible proportion des personnes âgées vivant seules, soit 8%, les autres régions présentent des taux supérieurs à 10% des personnes vivant seules. Ainsi par ordre d'importance de leur nombre, on retrouve la Région 6 (28%), la Région 4 (21%), la Région 5 (21%), la Région 1(19%), la Région 3(19%), la Région 2(14%).

<u>Tableau AGE 23</u>: Répartition des personnes âgées vivant seules par région selon la taille des ménages

Région	tail	taille de ménage des CM âgés						
	Ensemble	Ensemble 1 personne 2 personnes et +						
Région 1	100,0	19,2	80,8					
Région 2	100,0	14,9	85,1					
Région 3	100,0	18,6	81,4					

Région 4	100,0	21,1	78,9
Région 5	100,0	20,8	79,2
Région 6	100,0	28,2	71,8
Région 7	100,0	8,4	91,6

3.6 CADRE DE VIE DES PERSONNES ÂGÉES

L'un des volets le plus important assigné à cette analyse est constitué par l'appréciation des conditions d'habitation des personnes âgées sur l'ensemble du pays. Il s'agira de déterminer les types de logements qu'occupe cette frange de la population, le statut d'occupation de ces logements et aussi les commodités de ces unités d'habitation, en termes de sources de boisson et d'éclairage que les personnes utilisent le plus souvent.

3.6.1 Les types de logements

Dans le cadre de ce recensement de la population et de l'habitation 2003, il a été prévu quatre modalités pour saisir les différents types de logements dans lesquels habitent les ménages en R.C.A. Ce sont les définitions qui suivent ci après, et qui permettent de déterminer les types de logements qu'occupent les personnes âgées en général.

<u>Logement en Dur</u>: En opposition au logement traditionnel, il est principalement urbain dans toute sa diversité. C'est un bâtiment qui est construit à l'aide des matériaux suivants:

Ciment, parpaings agglomérés, briques cuites, fer à béton, la fondation en moellon hourdé de ciment, la toiture est en tôle (Aluminium/Galvanisée), installation sanitaire, matériel électrique, les serrures, les grilles de protection, etc.

<u>Logement Semi-Dur</u>: Il s'agit d'un bâtiment construit à l'aide de moellon hourdé amorti de ciment ou non pour la fondation; les murs sont en parpaings de terre compressée non cuites et parfois on utilise le fer à béton; la toiture est en tôle et le sol est le plus souvent en chape de ciment lissé ou en terre battue.

<u>Logement Traditionnel simple</u>: C'est un bâtiment construit essentiellement avec les matériaux locaux, notamment: bois, chaume (paille), bambous, banco et lianes. Le sol est souvent en terre battue. Il n'y a pas de plafond, la cuisine et le grenier sont à l'extérieur.

Logement Traditionnel amélioré: Il se différencie du premier par l'amélioration apportée au niveau de la fondation et de la maçonnerie. Il se caractérise par l'utilisation de moellon hourdé au mortier de terre pour la fondation. Le mur est constitué de parpaings de terre pressée soit manuellement ou mécaniquement et badigeonné avec de la chaux ou induit de terre. La toiture est en paille ou en bambous.

a) Répartition des types de logements des personnes âgées chefs de ménages

Les résultats issus de la collecte ont permis d'observer que la majorité des personnes âgées, soit 62% vivent dans des logements de type traditionnel simple ; 15% dans de logements de type traditionnels améliorés ; 7% habitent dans les bâtiments en semi dur et 3% dans les logements en dur.

L'analyse par sexe fait apparaître que dans les logements traditionnels simples, c'est une majorité des chefs de ménages de deux sexes qui y logent, soit un peu plus de femmes âgées chefs de ménages (67%), que des hommes âgés Chefs de Ménage (59%). Au niveau national, si on veut apprécier les variations des types de logements qu'occupent les personnes âgées selon leur lieu de résidence, on pourra noter que dans les logements traditionnels simples, il y' a plus de Chefs de ménage âgés qui l'occupent en milieu rural soit 76% contre 31% des Chefs de ménage âgés en milieu urbain. Alors que pour les autres types de logements restants à savoir les traditionnels améliorés, les semi durs et durs, c'est en milieu urbain que plus des Chefs de Ménage âgés y logent par rapport à ceux des zones rurales.

<u>Tableau AGE24</u>: Répartition des personnes âgées CM par sexe et groupe d'âge selon les types des logements occupés (milieu de résidence)

Sexe et groupe d'âge	Ensemble	Dur	Semi-Dur	Traditionne l amélioré	Traditionnel simple	Autres types	ND
Ensemble RCA	100,0	2,9	7,2	15,1	61,5	1,2	12,1
Sexe							
Homme	100,0	3,2	8,1	16,0	58,9	1,4	12,4
Femme	100,0	2,2	5,4	13,3	66,7	0,9	11,5
Groupe d'âges							
55-59 ans	100,0	3,3	8,0	15,4	60,0	1,2	12,0
60-64 ans	100,0	2,8	7,0	14,7	62,2	1,3	11,9
65-79 ans	100,0	2,7	6,7	15,3	61,8	1,2	12,3
80 ans et +	100,0	2,1	6,4	14,7	63,7	1,1	12,1
Milieu de							
résidence							
Urbain	100,0	7,2	16,9	26,7	31,4	0,6	17,3
Rural	100,0	0,8	2,6	9,7	75,6	1,5	9,7

b) Les variations des types de logements selon les régions administratives et préfectures

Les données obtenues sur la répartition des types de logements au niveau des régions administratives de la RCA démontrent que la plupart des chefs de ménages âgés soit plus de la moitié d'entre eux sont installés dans les logements de types traditionnels simples, hormis la Région 7 avec un faible taux de ce type de logement (5%). Pour les autres types de logements, il y'a le traditionnel amélioré qui constitue le second type d'habitat que les CM âgés occupent pour la plupart.

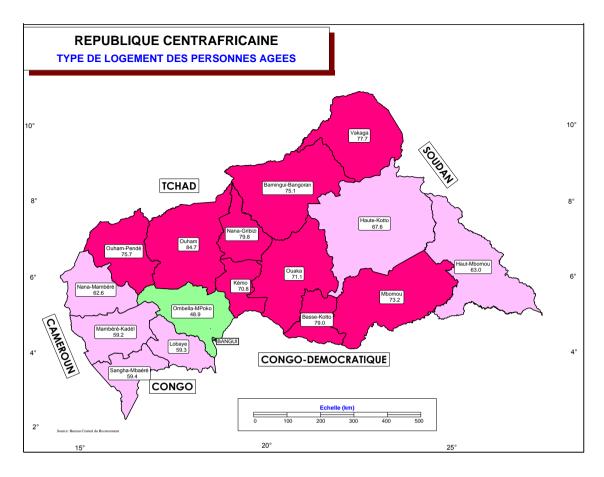
Quant à l'occupation des logements en dur, aucune région de la RCA, n' atteint une proportion au delà de 5% des Chefs de Ménage qui habitent ce type de logements modernes, à part la Région 7 présentant le meilleur taux soit 14%. On observera qu'ils sont peu nombreux dans la plupart des régions à loger dans les maisons en dur.

<u>Tableau AGE25</u>: Répartition des personnes âgées par région et préfecture selon les types de logements occupés.

Dáciona			Ty	pes de logements du c	chef de ménage		
Régions	Ensemble	Dur	Semi-Dur	Traditionnel amélioré	Traditionnel simple	Autres types	ND
Région 1	100,0	1,4	6,1	19,7	53,3	1,5	17,9
Region 2	100,0	2,4	7,7	13,7	60,4	1,7	14,1
Region 3	100,0	0,6	2,7	8,3	79,7	0,6	8,1
Region 4	100,0	1,4	3,5	13,4	74,6	0,7	6,4
Region 5	100,0	1,1	2,5	15,9	72,1	1,7	6,6
Region 6	100,0	1,8	4,4	7,2	74,8	2,0	9,8
Region 7	100,0	13,5	26,2	34,6	4,5	0,7	20,4
Prefectures							
Ombella poko	100,0	1,7	8,9	18,6	48,9	1,1	20,8
Lobaye	100,0	1,1	2,5	21,0	59,3	2,1	14,1
Mambéré kadéi	100,0	2,9	9,8	11,7	59,2	1,9	14,5
Sangha Mbaéré	100,0	2,0	6,1	15,0	59,4	4,2	13,4
Nana Mambéré	100,0	1,8	5,3	16,0	62,6	0,6	13,8
Ouham Péndé	100,0	0,8	3,6	9,5	75,7	0,6	9,9
Ouham	100,0	0,4	1,6	6,8	84,7	0,5	5,9
Kemo	100,0	0,9	2,5	19,8	70,8	0,6	5,4
Ouaka	100,0	2,1	5,7	13,1	71,1	1,1	6,8
Nana grébizi	100,0	0,6	0,9	10,9	79,8	0,2	7,5
Ht Kotto	100,0	1,7	3,8	17,7	67,6	2,0	7,2
Vakaga	100,0	0,9	0,9	11,0	77,7	1,3	8,2
Basse kotto	100,0	1,6	2,6	8,0	79,0	1,5	7,4
Mbomou	100,0	2,2	6,9	7,8	73,2	0,8	9,0
Ht Mbomou	100,0	1,2	3,3	1,4	63,0	8,0	23,1
Bamingui Bang		0,3	1,6	17,4	75,1	1,6	4,1
Bangui	100,0	13,5	26,2	34,6	4,5	0,7	20,4

La répartition au niveau préfectoral des types de logements qu'occupent les personnes âgées responsables de famille, est similaire à la tendance nationale prédominée par les logements de types traditionnels simples. En effet la quasi-totalité des préfectures présentent une large proportion des chefs de ménages âgés qui dorment dans ces logements traditionnels, hormis la Préfecture de Bangui avec la plus faible proportion de 5% de chefs de ménages âgés qui y logent. (Insertion de la carte N°2 type de logements occupés)

<u>CARTE AGE02</u> : Répartition des types de logements des personnes âgées par préfecture



3.6.2 Le statut d'occupation des logements

La prise en compte de la variable statut d'occupation dans le cadre de cette analyse de la situation des personnes âgées, consiste à déterminer lesquelles d'entre elles sont propriétaires, ou locataires de leurs logements. Ainsi trois modalités ont permis de faire la répartition des personnes âgées en termes de propriétaires, locataires ou bien de personnes logées gratuitement par des proches.

Répartition des statuts d'occupation des logements au niveau national

Il ressort du tableau AGE26 ci dessous que sur l'ensemble des personnes âgées qui ont répondu à la question sur leur statut d'occupation des logements, qu'une large majorité d'entre elles sont propriétaires de leurs logements soit 88% contre 3% de locataires. Les personnes âgées logées gratuitement par des proches sont environ 5%.

L'analyse par sexe de cette population démontre que les hommes et femmes âgés dans une large proportion sont propriétaires de leurs logements. En effet au niveau des propriétaires il y'a un peu plus de 89% de propriétaires hommes et 87% de femmes âgées qui le sont.

Et en tant que locataires on dénombre peu d'hommes et de femmes âgées ayant ce statut. On a pu constater que les personnes âgées de sexe féminin sont prises en charge par des proches pour se loger dans une proportion élevée que celle des hommes. Elles sont environ 7% contre un peu plus de 4% des hommes âgés.

La répartition du statut d'occupation des logements des personnes âgées selon le milieu de résidence fait apparaître qu'en milieu urbain ou en zone rurale, la majorité des CM âgés sont propriétaires de leurs logements. On enregistre en milieu urbain 84% de propriétaires, et un peu plus en zone rurale soit 90% des propriétaires âgés.

Pour les locataires, il y a une nette différence de proportion entre ceux du milieu urbain et du milieu rural. Les locataires sont plus situés dans les centres urbains (7%) qu'en milieu rural soit 1% environ.

Enfin pour la situation des personnes âgées logées gratuitement, on en trouve dans des proportions semblables aussi bien dans les villes (6%) que dans les zones rurales (4%).

<u>Tableau AGE26</u>: Répartition des personnes âgées selon sexe et groupe d'âge par statut d'occupation des logements.

Sexe et groupe d'âge	Ensemble	Propriétaire	Locataire	Logement gratuit	ND
Ensemble	100,0	87,9	2,6	4,7	4,9
Sexe					
Homme	100,0	88,5	2,9	3,8	4,9
Femme	100,0	86,5	2,0	6,5	5,0
Groupe d'âges					
55-59 ans	100,0	86,7	3,7	4,7	5,0
60-64 ans	100,0	87,9	2,7	4,5	5,0
65-79 ans	100,0	88,8	1,7	4,7	4,7
80 ans et +	100,0	87,7	1,6	5,0	5,6
Milieu de résidence					
Urbain	100,0	84,4	6,2	5,5	4,0
Rural	100,0	89,5	0,9	4,3	5,4

Répartition du statut d'occupation des logements selon les régions administratives

Les données recueillies sur la répartition des statuts de logements des personnes âgées au niveau régional démontrent que la tendance prédominante est à la possession des logements par une forte proportion des chefs de ménages âgés sur l'ensemble des sept régions du pays. Quant à la répartition des locataires de logements, c'est dans la Région 7 (11%) que l'on retrouve un peu plus des personnes âgées chefs de ménages qui louent pour se loger. Les logements gratuits qu'occupent les chefs de ménages âgés sont répartis de manière assez identique sur l'ensemble des régions, aux alentours des 5% de CM âgés qui en bénéficie.

<u>Tableau AGE27</u>: Répartition des personnes âgées par région selon les statuts d'occupation des logements

Dágiang	Statut d'occupation des logements							
Régions	Ensemble	ole Propriétaire Loca		Logement gratuit	ND			
Région 1	100,0	86,3	3,4	5,3	5,0			
Région 2	100,0	87,3	1,8	4,2	6,6			
Région 3	100,0	89,7	0,6	3,9	5,9			

Région 4	100,0	90,3	1,0	4,9	3,8
Région 5	100,0	89,2	1,0	4,8	5,1
Région 6	100,0	90,2	0,7	5,1	4,0
Région 7	100,0	81,1	10,8	4,7	3,4

3.6.3 Les sources d'éclairage des logements des personnes âgées Chefs de ménages

Dans le but d'apprécier le minimum de commodités que les personnes âgées disposent dans leurs logements en terme d'éclairage ou d'approvisionnement en eau de boisson, la question a été posée pour recueillir la proportion de celles qui en possèdent ou non. Pour les sources d'éclairage, il a été retenu quatre modalités à savoir pétrole, gaz, l'électricité, et le bois. La modalité autres sources est prévue pour les sources ne relevant pas de celles précitées pour tenir compte d'éventuelles nouvelles sources d'énergie.

Répartition des sources d'éclairage selon le milieu de résidence des CM âgés

D'après les résultats issus des réponses collectées auprès des personnes âgées chefs de ménage, plus de la moitié des CM âgés s'éclairent avec du pétrole (55%), tandis que certains le font avec du bois (27%). En dehors de ces deux sources couramment utilisées, peu des chefs de ménage âgés font recours à l'électricité (4%) et au gaz.

L'analyse par sexe des CM âgés selon les sources d'éclairage des logements démontre que les hommes aussi bien que les femmes âgées utilisent plus du pétrole (57% des hommes et 51% des femmes) que les autres sources d'éclairage. Toutefois, on relève une différence assez significative, au niveau de l'utilisation du bois comme source d'éclairage des logements. En effet, une proportion élevée des femmes chefs de ménage, soit 33% s'éclairent par ce moyen contre 24% des hommes CM. Cela traduirait le faible pouvoir financier des CM féminins qui sont obligées de faire recours à cette source d'énergie.

La lecture des données par groupe d'âge présente une proportion élevée de personnes de la tranche de 80 ans et plus qui s'éclairent à l'aide du bois (34%) comparativement aux autres groupes d'âge. Selon le milieu de résidence, on peut noter que les sources d'éclairage des chefs de ménage âgés présentent des disparités accrues tant en milieu rural qu'urbain. On remarque qu'en milieu urbain, il y'a une prédominance de l'utilisation du pétrole (73%) et de l'électricité (12%) par les ménages des personnes âgées. On note qu'en zone rurale, la même tendance s'observe, sauf qu'il y a une forte proportion des ménages qui utilisent le bois comme source d'énergie (37%).

<u>Tableau AGE28</u>: Répartition des personnes âgées par sources d'éclairage selon sexe et groupe d'âge du chef de ménage

Sexe et groupe d'âge	Ensemble	pétrole	Gaz	Électricité	Bois	Autres sources	ND
Ensemble	100,0	54,8	0,2	4,0	26,8	1,4	12,8
Sexe							
Homme	100,0	56,7	0,2	4,4	24,0	1,4	13,3
Femme	100,0	50,8	0,2	3,1	32,6	1,5	11,9

Groupe d'âges							
55-59 ans	100,0	56,1	0,2	5,3	23,3	1,4	13,7
60-64 ans	100,0	54,7	0,2	3,8	27,0	1,5	12,9
65-79 ans	100,0	54,4	0,2	3,3	28,4	1,4	12,4
80 ans et +	100,0	50,2	0,2	2,3	34,7	1,6	11,0
Milieu de résidence							
Urbain	100,0	73,3	0,2	12,0	5,7	1,4	7,4
Rural	100,0	46,1	0,1	0,2	36,7	1,5	15,4

Répartition des sources d'éclairage des logements des CM selon les régions

Au niveau des régions administratives, les différentes réponses obtenues ont permis de constater que le pétrole constitue la source principale d'éclairage des ménages des personnes âgées chefs de ménages. Hormis la Région 6 (30%) ayant la plus faible proportion des ménages y faisant recours, les autres régions présentent des proportions au delà de la moyenne des CM âgés qui l'utilisent comme moyen d'éclairage.

En dehors de cette source prédominante sur l'ensemble des régions, une des sources que les chefs de ménages âgés utilisent le plus est le bois de chauffe. On a recueilli comme région où les CM âgés y font recours dans une grande majorité, la Région 6 (55%). En dessous de cette moyenne, on trouvera la Région 5 (45%), la Région 3 (40%), la Région 4 (29%), la Région 1 (12%), la Région 2 (11%) qui sont les autres zones à forte utilisation de bois comme source d'éclairage des logements par les CM âgés.

L'électricité demeure encore une source d'éclairage peu accessible aux personnes âgées en général. C'est au niveau de la Région 7(29%) que les chefs de ménages âgés sont assez nombreux à pouvoir l'utiliser. Alors que dans les autres régions du pays, ils n'utilisent pratiquement pas cette source d'éclairage moderne.

Il ressort de la répartition des sources d'éclairage des personnes âgées CM par préfectures, que dans quelques unes, plus de la moyenne des ménages recensés n'utilisent que du bois pour s'éclairer la nuit. On peut relever les préfectures telles que la Vakaga (62%), le Mbomou (59%), la Basse-Kotto (53%), et la Bamingui Bangoran (51%).

<u>Tableau AGE29</u>: Répartition des personnes âgées par Région et préfecture selon les sources d'éclairage des logements

Regions	total	pétrole	Gaz	Électricité	Bois	Autres sources	ND
Region 1	100,0	60,1	0,3	2,1	12,1	0,3	25,1
Region 2	100,0	57,8	0,1	0,7	11,0	0,2	30,1
Region 3	100,0	53,2	0,2	0,1	39,9	0,8	5,8
Region 4	100,0	65,1	0,0	0,1	28,8	0,7	5,3
Region 5	100,0	49,3	0,1	0,3	45,3	0,5	4,4
Region 6	100,0	30,3	0,0	0,1	54,7	6,9	8,0
Region 7	100,0	66,2	0,3	29,3	0,3	0,3	3,5
Prefectures							

Ombella poko	100,0	69,8	0,5	3,6	8,7	0,2	17,2
Lobaye	100,0	47,3	0,1	0,2	16,5	0,3	35,6
Mambéré Kadéi	100,0	54,0	0,1	0,8	8,5	0,3	36,4
Sangha Mbaéré	100,0	30,5	0,5	1,6	15,2	0,2	52,0
Nana Mambéré	100,0	73,5	0,1	0,3	13,2	0,2	12,8
Ouham Pendé	100,0	57,3	0,2	0,1	35,1	0,4	6,8
Ouham	100,0	48,1	0,1	0,1	45,8	1,3	4,5
Kémo	100,0	77,3	0,1	0,1	17,6	0,5	4,4
Nana grébizi	100,0	50,9	0,1	0,1	41,3	1,0	6,7
Ouaka	100,0	65,2	0,0	0,2	28,8	0,7	5,1
Ht Kotto	100,0	61,1	0,1	0,4	33,8	0,2	4,4
Bamingui Bangoran	100,0	44,5	0,1	0,3	50,7	0,6	3,7
Vakaga	100,0	32,0	0,3	0,3	61,5	0,9	4,9
Basse Kotto	100,0	32,1	0,1	0,1	52,8	7,2	7,6
Mbomou	100,0	29,6	0,0	0,1	58,6	2,4	9,3
Ht Mbomou	100,0	25,1	0,0	0,0	49,0	21,0	5,0
Bangui	100,0	66,2	0,3	29,3	0,3	0,3	3,5

3.6.4 Les sources d'approvisionnement en eau de boisson des logements des personnes âgées

La question sur les sources d'éclairage des logements a été posée pour déterminer les principales provenances d'eau de boisson qu'utilisent les ménages des personnes âgées.

Répartition des sources d'eau de boisson des logements des CM âgés

Les différentes réponses obtenues ont permis de constater qu'au niveau national, la plupart des ménages des personnes âgées continuent de s'approvisionner en eau de boisson au niveau de différents points d'eau qui ne présentent pas de réelles garanties en matière de propreté. On peut relever ainsi que plus de la moitié des personnes âgées chefs de ménages soit 50% s'approvisionnent en eau de Boisson non potable. Il y'a seulement 46% d'entre eux qui ont accès à l'eau potable.

La lecture par sexe des répartitions des ménages des personnes âgées selon les sources d'eau de boisson ne présente pas de grandes différences. Les hommes et les femmes âgés chefs de ménage présentent des proportions similaires pour leur approvisionnement en eau de boisson selon les différentes sources.

L'analyse de ces sources d'eau de boisson selon le milieu de résidence présente une réelle différence en termes de sources d'eau potable disponible pour l'utilisation des Ménages des personnes âgées. En effet, On peut remarquer que c'est plus dans les centres urbains que les chefs de ménage utilisent les eaux de boisson potable. Ils sont plus de la moitié (57%) qui y ont accès. Alors que dans les zones rurales, les ménages ont recours dans une large proportion soit 56% pour leurs besoins quotidiens, à une eau non potable.

<u>Tableau AGE30</u>: Répartition des personnes âgées par sources d'approvisionnement en eau de boisson

Sexe et groupe d'âges	Total	Eau potable	Eau non potable	ND
Ensemble RCA	100,0	45,7	50,3	3,9
Sexe				
Homme	100,0	44,8	51,3	3,9
Femme	100,0	47,6	48,3	4,0
Milieu de résidence				
Urbain	100,0	56,9	38,5	4,5
masculin	100,0	56,9	38,5	4,5
féminin	100,0	56,0	39,4	4,6
Rural	100,0	40,7	55,7	3,6
masculin	100,0	39,2	57,2	3,6
féminin	100,0	43,6	52,7	3,7

Répartition des sources d'eau de boisson des logements des personnes âgées selon les régions

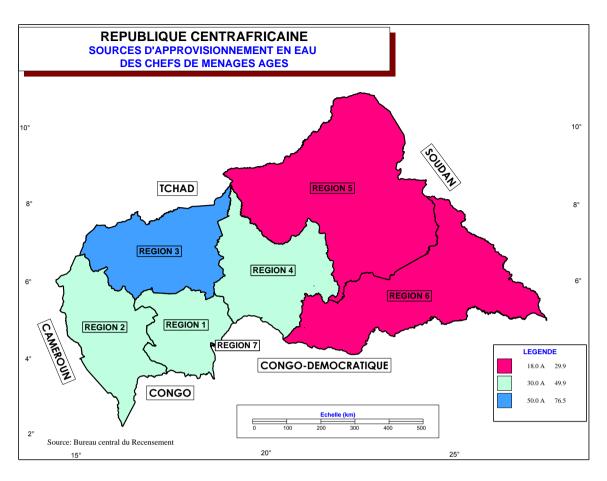
En analysant les différentes répartitions des sources d'eau de boisson des logements des chefs de ménage âgés par région, on peut remarquer que sur certaines régions données, les CM sont plus confrontés au problème de disponibilité d'eau potable que d'autres. En dehors des Régions 7 (76%) et 3 (65%) qui présentent des proportions appréciables des personnes âgées dont les ménages utilisent les sources d'eau salubres telles les robinets privés ou collectifs, les kiosques/ fontaines à eau, les régions 5 et 6 ne disposent pas des structures nécessaires pour satisfaire la demande en eau potable de beaucoup de personnes âgées. On remarque ainsi que dans la RA6 et la RA5, respectivement près de 79% des ménages des personnes âgées recourent, pour la plupart aux sources non potables pour s'approvisionner en eau

<u>Tableau AGE31</u>: Répartition des chefs de ménages âgés selon la source d'approvisionnement en eau de boisson par Régions administratives

Regions	total	Eau potable	Eau non potable	N D
Region 1	100,0	43,5	52,6	3,9
Region 2	100,0	37,8	56,2	5,9
Region 3	100,0	64,5	32,0	3,6
Region 4	100,0	42,9	53,4	3,7
Region 5	100,0	18,4	78,6	3,1
Région 6	100,0	19,0	78,6	2,4
Région 7	100,0	76,5	18,9	4,6

La répartition des personnes âgées selon les sources d'approvisionnement en eau potable par région a été déterminée pour disposer d'un aperçu des zones ayant un meilleur accès à l'eau potable. Il ressort ainsi de la carte AGE03 ci dessous, que ce sont deux régions à savoir la région 7 et la région 3 qui affichent un meilleur taux de personnes âgées qui ont accès à de l'eau de bonne qualité.

<u>CARTE AGE03</u>: Sources d'approvisionnement en eau potable des chefs de ménages âgés par régions administratives



3.7 LA SITUATION DES PERSONNES ÂGÉES HANDICAPÉES EN RCA

La situation sanitaire des personnes âgées a été pris en compte lors de la collecte du RGPH 2003 à travers les types de handicaps déclarés. Pour ce faire, huit (8) modalités de handicaps sont établies pour saisir l'état de validité de cette sous population des personnes âgées. La population âgée constitue déjà une population vulnérable, mais dont leur vulnérabilité s'accroît avec leur handicap

3.7.1 La situation de handicaps des personnes âgées au niveau national

Les résultats issus des données recueillies démontrent que sur l'ensemble de ce sous groupe de la population centrafricaine, au moins 8,5% d'entre elles sont handicapées. L'analyse par sexe fait apparaître une légère prédominance des personnes âgées handicapées de sexe masculin, soit 9,6% contre 7,6% des femmes âgées. Cette variation est identique quelque soit le milieu de résidence

<u>Tableau AGE32</u>: répartition des personnes âgées handicapées selon le milieu de résidence

Personnes âgées	Tous milieux			Urbain			Rural		
	RC	masculi	fémini	ensemble	masculi	fémini	ensemble	masculi	fémini
	A	n	n		n	n		n	n
Ensemble RCA	100	100,0	100,0	100	100	100	100	100	100
non handicapé	91,5	90,4	92,4	92,1	91,1	93,0	91,2	90,1	92,1

handicap	é 8,5	9,6	7,6	7,9	8,9	7,0	8,8	9,9	7,9

3.7.2 Les types de handicaps des personnes âgées selon les régions administratives

Les données recueillies sur la répartition des personnes âgées par types de handicaps selon les régions administratives, démontrent que certaines des régions présentent une proportion élevée de personnes âgées handicapées supérieure à la moyenne nationale. En effet, la RA3 et la RA6 présentent respectivement plus de 10% de personnes âgées handicapées. Dans les autres régions, les proportions sont inférieures ou égales à la moyenne nationale des handicapés âgés.

<u>Tableau AGE33</u>: répartition des personnes âgées handicapées selon les régions

Régions administratives	Ensemble RCA	non handicapé	handicapé
Région 1	100	92,3	7,7
Région 2	100	93,2	6,8
Région 3	100	89,5	10,5
Région 4	100	92,7	7,3
Région 5	100	91,1	8,9
Région 6	100	89,3	10,7
Région 7	100	92,3	7,7

CHAPITRE 4.

IMPLICATIONS DES RÉSULTATS ET RECOMMANDATIONS

4.1 RAPPEL DU CONTEXTE DE L'ÉTUDE

La problématique du vieillissement de la population constitue depuis une trentaine d'années au moins, une préoccupation importante dans de nombreux pays. En effet, de plus en plus de personnes parviennent à atteindre des âges avancés au delà des 60 ans, et cette catégorie des personnes appelée « population du troisième âge » vient poser de nouvelles exigences en matière de politique de la population en terme de prise en charge socioéconomique et sanitaire.

Selon les recommandations issues de nombreuses conférences internationales des nations unies, telles que celles de Vienne en 1982 sur la population et le vieillissement ainsi que celle de Beijing tenue en Chine sur la promotion de la femme, un accent était mis sur la prise en compte de la situation des personnes âgées par les gouvernements dans leur politique de la population.

De ce fait, chaque état se devait de faire un inventaire de la situation de leurs personnes âgées en vue des actions pour l'amélioration de leurs conditions de vie. C'est dans cette optique que l'analyse spécifique des personnes âgées est intégrée dans les processus des différents recensements de la population pour permettre une évaluation exhaustive de cette sous population en constante hausse.

La RCA au même titre que les autres pays africains se propose donc de faire un état des lieux sur sa population de personnes âgées. Il importe de souligner que des besoins réels existent en termes d'informations pertinentes sur la situation des personnes âgées en R.C.A. En effet, de nombreux partenaires au développement et certains programmes gouvernementaux sont à la recherche des données fiables pour le suivi de leurs actions dans le pays. Les données collectées lors du RGPH 03 permettent d'établir que :

- En termes de proportion, l'effectif de la population des personnes âgées par rapport à la population totale en RCA est faible. En effet, l'accroissement de cette proportion a été presque nul entre 1988 et 2003. Cependant son effectif numérique a augmenté de quelques milliers de personnes, environ 2900.
- En ce qui concerne l'instruction et l'alphabétisation des personnes âgées, il convient de noter qu'une forte proportion n'a pas la faculté de lire et d'écrire pour pouvoir assurer son autonomie. Par ailleurs, les femmes par rapport aux hommes sont les plus touchées par ce phénomène.
- Aux âges avancés, l'activité agricole constitue la principale occupation. Pour une importante frange de cette population, l'agriculture reste le seul moyen lui permettant de subvenir à ses besoins quotidiens. Il résulte de ce fait que, la branche d'activité économique des personnes âgées se limite à l'agriculture ou à la chasse.
- L'évaluation du cadre dans lequel vivent les personnes âgées démontre qu'une partie non moins importante de cette catégorie de personnes vit dans la solitude, même si une grande part est mariée. Parmi celles vivant toutes seules,

- la population féminine est plus élevée que celle des hommes âgés. Il en est de même des personnes dépendantes qui sont majoritairement des femmes.
- Les différents constats posés ci haut permettent d'affirmer que les conditions d'habitation des personnes âgées ne sont pas très satisfaisantes ; en effet, peu d'entre elles sont logées dans des habitations de types modernes durs, sinon dans une moindre mesure, en semi durs. Nombreux sont les chefs de ménage âgés qui continuent d'habiter des logements traditionnels. Cela témoigne de leur faible niveau de vie.
- Les personnes âgées sont plus exposées aux risques de devenir handicapées physiques ou de développer des maladies liées à la vieillesse. On les retrouve aussi bien dans les centres urbains que ruraux.

4.2 **RECOMMANDATIONS**

4.2.1 Aux décideurs politiques

- De faire appliquer effectivement certains textes en faveur des personnes âgées, notamment l'arrêté interministériel Fonction Publique/Finances instituant le système de guichet unique et la Loi n° 96.014 du 27 Mars 1996 portant création d'un fonds de solidarité nationale en République Centrafricaine;
- De créer une caisse autonome de pension retraite ;
- D'étendre la couverture de la sécurité sociale aux personnes âgées du secteur informel :
- D'instituer et de rendre obligatoire l'assistance médicale aux personnes âgées ;
- De créer des unités (gériatrie) de prise en charge des maladies spécifiques des personnes âgées dans les hôpitaux de référence;
- De promouvoir les branchements sociaux en matière d'eau et d'électricité en faveur des personnes âgées;
- De relancer le processus de validation et d'adoption du document de politique nationale de promotion des personnes âgées.

4.2.2 Aux partenaires

- D'appuyer le Gouvernement, en vue de la mise en œuvre effective du plan national d'action des personnes âgées adopté depuis 2003 ;
- De faciliter l'accès des personnes âgées au crédit à taux bonifié en appui à leurs activités économiques;
- De privilégier dans leur plan d'action la prise en charge à base communautaire des personnes âgées.

CONCLUSION GENERALE

À l'issue de la présente étude sur la situation des personnes âgées en RCA, Les résultats obtenus permettent de dégager les enseignements significatifs suivants :

1- Le volume global et l'importance numérique des personnes âgées en RCA

- a) Volume global et effectif des personnes âgées: Sur un effectif total de 3.118.122 personnes recensées lors du RGPH 2003, 186.798 sont des personnes âgées de 55 ans et plus, soit une proportion de 6% de la population totale. A noter toutefois qu'en recalant cette population âgée sur les normes internationales basées sur l'âge minimum de 60 ans pour évaluer la proportion des personnes âgées, la population du 3ème âge serait de129.813 personnes soit une proportion de 4,2% de la population totale de la R.C.A.
- b) La répartition géographique des personnes âgées: La répartition spatiale démontre qu'une majorité de la population âgée se trouve en milieu rural (67%) contre 33% qui vit en milieu urbain. Au niveau régional, la répartition des personnes âgées prouve que c'est dans les régions 3 (6,9%) et la région 2 (6,5%), que se concentre une grande part des personnes âgées. La région 5 (1,5%) étant la zone ayant la faible concentration des personnes âgées.
- c) La structure par sexe et âge: La population des personnes âgées est inégalement répartie selon le sexe. Les femmes âgées (53,3%) sont plus nombreuses que les hommes (46,5%). Les femmes âgées ont une espérance de vie meilleure que celle des hommes.

2 - Les caractéristiques socioculturelles des personnes âgées

- a) le niveau d'alphabétisation: le niveau d'alphabétisation des personnes âgées n'est pas satisfaisant. Seulement 19% environ savent lire et écrire dans une langue quelconque. Ce qui implique un taux d'analphabétisme élevé, soit près de 79% des personnes âgées. Par sexe, les femmes âgées sont plus nombreuses que les hommes à ne pas savoir lire et écrire. Elles sont 90% contre 67% des hommes dans cette situation d'illettrisme. La langue d'alphabétisation couramment utilisée par les personnes âgées est le sango et le français. Plus de 7% d'entre elles savent lire et écrire dans ces deux langues.
- b) Le niveau d'instruction: La répartition des personnes âgées selon le niveau d'instruction atteint fait apparaître un taux de 17% de personnes ayant pu fréquenter une structure scolaire formelle. Une majorité de cette sous population soit 75% n'a pas eu à fréquenter une école de leur vie. Par sexe, on constate toujours que les femmes sont les moins nombreuses que les hommes à être instruites. Elles sont 85% contre 62% d'hommes non instruits. Pour celles qui ont pu s'instruire, la plupart se sont arrêtées au niveau primaire (4%)

3-Les caractéristiques socioéconomiques des personnes âgées

a) Les taux d'activité économique: Les données sur la participation des personnes âgées aux activités économiques démontrent qu'une frange importante de cette

population âgée prend part activement à différents types de travaux pour subvenir à leurs besoins quotidiens. Elles sont 68% environ qui sont occupées pour seulement 19% de personnes âgées non actives. Selon le sexe, aussi bien les femmes que les hommes âgées sont majoritairement actifs dans les activités économiques. On relève 74% des hommes et 62% des femmes qui sont des personnes âgées occupées. La lecture de la répartition des taux d'activité selon le milieu de résidence indique qu'il est plus élevé en milieu rural soit 75% contre 53% en milieu urbain.

b) Les groupes de professions: Les résultats recueillis sur les professions exercées par les personnes âgées indiquent que les travaux effectués par cette population âgée se résument pour l'essentiel à l'agriculture sinon à l'élevage. Au niveau national, près de 59% des personnes âgées sont occupées par les travaux agricoles. La prédominance de la pratique de l'agriculture est commune aux femmes et hommes âgés (60% des hommes et 58% des femmes).

Selon le milieu de résidence, les travaux agricoles ou d'élevage sont plus exécutés par les actifs âgés en zone rurale (70%) que ceux du milieu urbain (36%). En dehors de l'agriculture peu pratiquée en milieu urbain, il y'a le commerce qu'environ 6% d'actifs exercent. Et pour la plupart, c'est le fait des femmes âgées que d'hommes.

c) La branche d'activité: La répartition des personnes âgées selon la branches d'activité économique vient confirmer la prédominance de l'exercice des activités à caractère agricole par la grande part des personnes de cette tranche d'âge. En effet, au niveau national la principale branche dans laquelle opère une majorité de cette population est liée au secteur agricole (Branche 1). Plus de 60% des actifs âgés s'y consacrent. Aussi bien chez les hommes que les femmes âgées c'est la principale branche d'activité économique (61% des hommes et 60% des femmes âgées). Selon le milieu de résidence, c'est le secteur clef qui occupe la majorité des ruraux (72%) contre un peu de personnes âgées en milieu urbain (37%).

4- Le cadre familiale et les conditions d'habitation des personnes âgées

- a) La situation matrimoniale: La répartition des personnes âgées selon leur situation de mariées ou non a permis de savoir que sur l'ensemble de la population âgée, on dénombre plus de la majorité qui est mariée, soit 53%. Une partie importante est en situation de veuvage soit 25%, suivies de celles encore célibataires (12%), séparées (3%) ou divorcées (2%). Les données par sexe démontrent que parmi les mariées, on enregistre plus d'hommes que de femmes. Les femmes âgées contrairement à leurs partenaires masculins ne se remarient pas facilement. Là où on compte plus de femmes que d'hommes âgés, c'est parmi les veufs. En effet, pour 39% de veuves, on observe seulement 8% de veufs. Cela traduirait l'effet de la longévité féminine, et surtout le fait que les femmes âgées ne peuvent pas facilement se remarier à la suite de la mort de leurs conjoints ou de séparation des couples.
- b) La situation des personnes âgées dans les ménages: Les résultats de la répartition des personnes âgées selon le lien de parenté dans les ménages ont permis dégager deux groupes de personnes âgées, à savoir les personnes âgées encore chefs de ménages et celles qui sont dépendantes. Les données indiquent que celles qui dirigent encore un ménage représentent 62% et sont à forte dominance masculine (88,9%)

d'hommes contre 38% de femmes), contre 38% de personnes âgées dépendantes à forte dominance féminine (61% de femmes contre 11% d'hommes).

Quant à la situation des personnes âgées vivant toutes seules, obtenue sur la base de la taille des ménages des personnes âgées, on dénombre près de 19% d'entre elles qui vivent seules dans leurs ménages. Cette catégories de chefs de ménage est à forte connotation féminine avec près de 34% des femmes âgées contre 11% d'hommes.

- c) Les types de logements des personnes âgées chefs de ménages: Les résultats sur la répartition des personnes âgées selon les types de logements occupés indiquent qu'une large proportion d'entre elles habitent les logements du type traditionnel simple (62%). Peu d'entre les chefs de ménage âgés occupent les logements modernes du type dur(2,9%) ou semi dur(7,9%). Selon la répartition par milieu de résidence, la plus forte proportion de personnes âgées habitant les logements traditionnels simples, se trouve plus en milieu rural soit 75,6% contre seulement 31,4% dans les centres urbains. Selon le sexe ou groupes d'âge, il n'y a pas de variations notables des types de logements occupés.
- d) Le statut d'occupation des logements des personnes âgées: Les données recueillies sur la situation d'occupation des logements, à savoir si les personnes âgées sont propriétaires, locataires ou bien logées gratuitement par des proches ont démontré que la majorité de cette population est propriétaire de leurs logements. Près de huit personnes sur dix (88%) sont des propriétaires contre seulement 3% de locataires. De manière générale, les proportions ne varient pas beaucoup que ce soit au niveau sexe, de l'âge et du milieu de résidence.
- e) Les sources d'éclairage des logements des personnes âgées: Il ressort de la répartition des différentes sources d'éclairage qu'utilisent les personnes âgées, qu'une majorité d'entre elles, soit 55% s'éclairent avec du pétrole. A souligner que peu d'entre elles ont accès à l'électricité (4%). A défaut de ces deux sources conventionnelles d'éclairage, certaines personnes âgées ont plus recours au bois (27%) pour leur éclairage nocturne. La lecture selon le sexe prouve une accentuation de l'utilisation de bois par les femmes âgées (33%) que les hommes (24%).

Selon le milieu de résidence, on constate que c'est en milieu urbain qu'il y a un meilleur accès des personnes âgées aux sources modernes d'éclairage. 73% s'éclairent au pétrole et 12% ont de l'électricité. Alors qu'en zone rurale, 46% le font avec du pétrole, 37% avec du bois et moins de 1% disposent de l'électricité.

f) Les sources d'approvisionnement en eau de boisson des personnes âgée: Il a été question de saisir aussi l'accessibilité des personnes âgées, notamment des chefs de ménages aux sources d'eau potable dans leurs zones de résidence. Des différentes répartitions obtenues, on constate au niveau national que la majorité des personnes âgées CM n'a pas accès à l'eau potable. 50% s'approvisionnent à des points d'eaux non potables. Selon le milieu de résidence, c'est dans les centres urbains que les personnes ont un meilleur accès aux sources d'eau potable. En effet, si 57% utilisent de l'eau d'assez bonne qualité en ville, seulement 41,7% peuvent y accéder en milieu rural.

Au niveau régional, il y'a seulement deux régions qui présentent un meilleur taux d'accès des personnes âgées à de l'eau potable, à savoir la région7(77%) et la région3(65%).

g) La situation des personnes âgées handicapées en RCA: La population des personnes âgées ayant déclaré au moins un type de handicap s'élève à 15.948 personnes, soit une proportion d'environ 8,5%. Selon le sexe, les hommes âgés présentent plus de handicaps que leurs partenaires féminins. On relève un taux d'handicap de 10% chez les hommes et 8% pour les femmes âgées. La proportion des handicapés âgés est pratiquement similaire quelque soit le milieu de résidence considéré.

La lecture de la répartition des handicapés selon les régions démontre qu'il y a des zones de forte présence des personnes âgées handicapées. Il en est ainsi des régions 3 et 6 qui affichent respectivement une proportion au dessus des 10% de personnes âgées handicapées comparée à la proportion du niveau national des handicapés âgés.

BIBLIOGRAPHIE

FNUAP (1988). État de la population mondiale 1988 -Les générations nouvelles -

FNUAP (2004). État de la population mondiale 2004

RCA (2001). Enquête à indicateurs multiples - MICS 2000, Rapport final - BCR

RCA (2002). Objectifs du développement du millénaire, rapport national préliminaire.

RCA (année). Recensement Général de la Population, 1988, Volume 2, Rapport d'analyse, Tome 6, *Les ménages*.

RCA (année). Recensement Général de la Population, 1988, Volume 2, Rapport d'analyse, Tome 7, *Activités économiques*.

RCA (année). Recensement Général de la Population, 1988, Volume 2, Rapport d'analyse, Tome xx, *État de la population*.

RCA (2004). Rapport provisoire du recensement général de la population et de l'habitation 2003 (RGPH 03). Bureau Central du Recensement.

Bénin (2002). Analyse des résultats du recensement général de la population et de l'habitation du Bénin 2002 : Tome 5- *Les personnes vulnérables*. Direction des Études démographiques.

RCI (1998). Plan d'analyse détaillé du RGPH98 de Côte d'Ivoire : la situation socioéconomique des personnes âgées

ANNEXE 1

Liste des cadres ayant participé à l'atelier de validation des rapports d'analyse thématique du RGPH03

Kadre Abdallah

Directeur Général au Ministère du Plan, de l'Économie et de la Coopération internationale

Albertine Agoundoukoua

Directrice Générale au Ministère de la Communication

Guy Ankogui Mpoko

Professeur d'Université

Léon Baikoua

Cadre au Ministère du Plan, de l'Économie et de la Coopération internationale

Bainalago

Professeur d'Université

Festus Bakassa

Cadre au Ministère du Plan, de l'Économie et de la Coopération internationale

J. Claude Beleka

Chargé de Mission aux Ministère de la Famille et des Affaires Sociales

Bokia Bendert

Directeur au Ministère du Plan, de l'Économie et de la Coopération internationale

Nick Lasset Bicko

Statisticien Démographe

Mathurin Bobossi

Directeur Technique du Projet P02

Chancy Deta

Cadre au Ministère du Plan, de l'Économie et de la Coopération internationale

Serge Don Ding

Expert au CTP-PAS

Gilbert Feikeram

Chef de Service au Ministère de l'Urbanisme

Pacome Gaba

ONAPHA

Léonnard Gotoas

Professeur d'Université

Christian Mustapha Issein

Directeur de la Comptabilité Nationale au Ministère du Plan, de l'Économie et de la Coopération internationale

Kamayen

Professeur d'Université

Emmanuel Kitize

Médecin

Daniel Kosse

Cadre au Ministère des Finances

Marie Madeleine Koyangbo

Professeur d'Université

Jacqueline Madozein

Chargé de Mission au Ministère des Finances

Lucien Malebanda

Cadre au Ministère de l'Éducation Nationale

Annicet Malendele

Cadre au Ministère de la Santé et de la Population

Dominique Malo

Professeur d'Université

Maxime Mandas Ouche

Abel Mazido

Professeur d'Université

Guy Martin Mazoukandji

Expert au CTP-PAS

Eliane Mokodopo

Cadre au Ministère des Affaires Sociales

Lambert Mossoua

Professeur d'Université

Ndolombaye

Elie Nembie

Directeur au Ministère du Plan, de l'Économie et de la Coopération internationale

Leon Ngambeye-Zameya

Cadre au Ministère des Affaires Sociales

Félix Ngana

Professeur d'Université

Jean Christophe Ngrekamba

Secrétaire Général de la Croix Rouge Centrafricaine

Félix Oumarou

Cadre au Ministère du Monde Rural

Marie Josee Ouando

Joêl Parefa

Professeur d'Université

Guezewane Piki

Directeur Général au Ministère de l'Éducation Nationale

Pierre Poukale

Professeur d'Université

Thierry Poulizouh

Directeur Général des Statistiques

Marguerite Ramadan

Chargé de Mission au Ministère des Affaires Sociales

Sylvain Seledezon

Cadre au Ministère du Monde Rural

Marc Simba

Cadre à la Direction Générale de L'Hydraulique

Yvon Songuet

Chargé de Mission au Ministère des Finances

Yve Tainasse

Directeur du Village d'enfants SOS

Marie Josée Tongba

Cadre à la Mairie de Bangui

Eric Vickos

Directeur au Ministère du Plan, de l'Économie et de la Coopération internationale

Chahir Walidou

Cadre de l'UNICEF

Faustin Zameto

Haut Commissaire chargé de la Régionalisation

ANNEXE 2

Liste du personnel du Bureau Central de Recensement qui a participé au RGPH03

Paul Théodore Mbaguia

Coordonateur national

Jean-Louis Pouninguinza

Directeur National de la Statistique

Félix Moloua

Directeur Technique

Jean Faustin Piamale

Chef d'unité

Alfred Sabendo

Chef d'unité

Perkyss Mbainoudjim

Chef d'unité

Alexis Guenengafo

Chef d'unité

Thierry Bertrand Kanda

Chef d'unité

Charles Daouily

Chef de Section

Emmanuel Goundi

Chef de Section

Faustin Yangoupande

Chef de Section

Marcel Gouana

Chef de Section

Chantal Moheama

Cadre

Rodrigue Ngonon

Cadre

Christophe Bayo

Cadre

Bangoran Moussa

Dessinateur

Martin Luther Babou

Dessinateur

Donatien Bakana

Tireur de Plan

Angéline Mboula

Secrétaire

Olga Guena

Secrétaire

Émilienne Koyna

Secrétaire

Arsène Gbara

Chauffeur

Bienvenu Ndeguilo

Chauffeur

Phillipe Sentoua

Gardien

Maxime Sanze

Gardien

Désiré Heneoroy

Gardien

Charly Moussa

Gardien

Firmin Houmbindo

Planton

Enoch Poukane

Planton

ANNEXE 3 Liste des superviseurs et zones de supervision du RGPH03

Faustin Piamale

Bangui

Dr Bernard Boua

Ombella-M'Poko 1

Cristophe Bayo

Ombella-M'Poko 2

Dr Tomas d'Aquin Koyazegbe

Lobaye

Robert Mbao

Bamingui-Bangoran

Antoine Mbao

Kémo-Ibingui

Dr Richard Ngballet

Ouaka 1

Dr Yacoub Sylla

Ouaka 2

Sébastien Selenguino

Haute-Kotto

Charles Daouily

Vakaga

Alfred Sabendo

Basse-Kotto 1

Dr Desiré Komangova

Basse-Kotto 2

Dr Desiré Grembombo

Mbomou

Sylvestre Baza Banguimi

Haut-Mbomou

Eloi Andara

Nana-Gribizi

Dr Marcel Mbeko

Ouham 1

Rodrigue Ngonon

Ouham 2

Faustin Yangoupande

Ouham-Pende 1

Gabriel Bebetem

Ouham-Pende 2

Dr Brice Kamalo

Mambéré-Kadéï 1

Dr Méthode Moyen

Mambéré-Kadéï 2

Dr Gaspard Tekpa

Sangha-Mbaéré

Lonem Robert

Nana-Mambéré

ANNEXE 4

Liste du personnel de l'UNFPA, des autres bailleurs et des consultants internationaux qui ont apporté leur appui technique RGPH03

Représentants de l'UNFPA en RCA

Pr. Daniel Mpembele Sala-Diakanda Mme Agathe Lawson Philippe Delanne Basile Oleko Tambashe

Experts des Équipes d'Appui Technique de l'UNFPA de Dakar et d'Addis-Abeba

Richard Dackam-Ngatchou Robert Declerq Jean-Marc Hie Boubacar Sow Samson Lamlenn Benoît Kalasa

Consultants internationaux

Oumar Bocoum André Mayouya Noël Moussavou Antoine Banza Cosme Vodounou Bruno Magloire Nouatin Macoumba Thiam

Bureau UNFPA

Alexandre Ewango Albert Bango-Makoudou Adam Mahamat Yvette Dologuele Dessande Raymond Goula Isabelle Dindy-Bamongo Alima Falamata Ousmane Mahamat Saleh Ortalin Resigné Chitelseeh

Autres Bailleurs

Mme Nichole Malpas Union Européenne

Robert Ndamobissi UNICEF